



Rapport annuel 2017

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport peut renfermer des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire », « estimer », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, la performance financière prévue (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance) et les stratégies ou les perspectives commerciales courantes de la compagnie, ainsi que sur les mesures futures qu'elle pourrait prendre, y compris les déclarations qu'elle pourrait faire à l'égard des avantages qu'elle prévoit retirer des acquisitions et des dessaisissements. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions à l'égard d'événements futurs qui étaient établies au moment des déclarations et sont, de par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance et des fonds communs de placement. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et le lecteur est prié de noter que les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Les facteurs et les hypothèses significatifs qui ont servi à formuler les déclarations prospectives contenues dans le présent document comprennent l'hypothèse selon laquelle la conjoncture dans laquelle la compagnie exerce ses activités demeurera essentiellement inchangée, ce qui comprend, de façon non limitative, le comportement des clients, la réputation de la compagnie, les prix du marché pour les produits offerts, le niveau des souscriptions, les primes reçues, les honoraires, les charges, les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les taux de déchéance, les ententes de réassurance, les besoins de liquidités, les exigences de capital, les notations, les impôts, l'inflation, les taux d'intérêt et de change, la valeur des placements, les activités de couverture, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, ainsi que d'autres conditions générales sur le plan économique et politique ou relatives aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Les autres facteurs importants et hypothèses importantes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux présentés dans les déclarations prospectives comprennent les réactions des clients aux nouveaux produits, la dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la capacité de la compagnie à mettre à exécution les plans stratégiques et à y apporter des changements, les changements technologiques, les violations ou les défaillances des systèmes informatiques et de la sécurité (y compris les cyberattaques), les paiements requis aux termes de produits de placement, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements liés aux méthodes comptables, l'incidence de l'application de modifications de méthodes comptables futures, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers fournisseurs de services et la capacité de la compagnie à effectuer des opérations stratégiques et à intégrer les acquisitions et les changements significatifs imprévus à l'égard des installations, des clients, des relations avec les employés et des ententes liées aux créances de la compagnie. Le lecteur est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs, y compris ceux figurant à la rubrique Gestion des risques liés aux instruments financiers du présent document. Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, les incertitudes et les événements éventuels, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent rapport comprend certaines mesures financières non définies par les IFRS qui sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice d'exploitation » « bénéfice net ajusté », « taux de change constant », « primes et dépôts », « souscriptions », « actif géré », « actif administré » et d'autres expressions semblables. Les mesures financières non définies par les IFRS constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure comparable définie par les IFRS. Toutefois, ces mesures financières non définies par les IFRS n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et ne peuvent être comparées directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Se reporter aux rapprochements appropriés entre ces mesures et les mesures définies par les IFRS.

Table des matières

1	Profil	100	Rapport de l'actuaire nommé	107	Filiales de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
2	Rapport des administrateurs	101	Politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation	108	Sommaire de cinq ans
4	Points saillants financiers	102	Renseignements financiers relatifs au compte de participation	109	Administrateurs et membres de la haute direction
5	Responsabilité à l'égard de l'information financière	104	Politique de gestion du compte de participation	110	Renseignements à l'intention des titulaires de polices et des actionnaires
6	États financiers consolidés	106	Sources de bénéfices		
100	Rapport de l'auditeur indépendant				

CANADA-VIE : GUIDER NOS CLIENTS DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION

Depuis plus de 170 ans, nos clients de partout au Canada savent que nous saurons répondre à leurs besoins en matière de sécurité financière et que nous respecterons nos promesses.

Cette loyauté est fondée sur la mobilisation, la compétence et l'enthousiasme de nos employés et de nos conseillers* ainsi que sur leur engagement envers nos clients et nos collectivités.

Ensemble, la Great-West, la London Life et la Canada-Vie répondent aux besoins en matière de sécurité financière de 13 millions de personnes dans l'ensemble du Canada et sont un des principaux fournisseurs d'assurance-vie individuelle, avec près de trois millions de polices en vigueur. Le ratio du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent de la Canada-Vie se chiffrait à 284 % au 31 décembre 2017.**

Pour la Great-West, la London Life et la Canada-Vie, le client est toujours au premier plan, qu'il s'agisse de traiter les demandes de règlement, de protéger et de faire fructifier l'épargne-retraite et les placements des clients, de fournir aux employeurs du soutien en santé psychologique au travail ou d'investir dans des projets communautaires pour contribuer à bâtir des collectivités solides.

En 2017, au Canada, nos sociétés ont :

- aidé de nombreuses familles à surmonter la perte d'un proche, en versant plus de 2,4 G\$ en prestations d'assurance-vie;
- fourni un revenu à plus de 78 000 personnes devenues inaptes au travail;
- versé 858 M\$ aux souscripteurs de rentes et ainsi aidé les Canadiens à financer leur retraite au moyen d'un revenu garanti;
- aidé plus de 30 000 employeurs à fournir des régimes collectifs et 9 000 employeurs à offrir des régimes d'épargne-retraite à leurs employés.

255,2 M\$

versés en participations aux titulaires de polices par la Canada-Vie

9,4 G\$

en prestations versées à des clients canadiens

109 G\$

en épargne-retraite et placements au Canada

13,5 M\$

versés aux collectivités canadiennes

Notre organisation

Fondée en 1847, la Canada-Vie est la première société d'assurance-vie à avoir été créée au Canada; en 2017, elle a célébré son 170^e anniversaire. Elle offre des produits et des services d'assurance et de gestion du patrimoine au Canada, au Royaume-Uni, à l'île de Man et en Allemagne, ainsi qu'en Irlande par l'intermédiaire d'Irish Life.

Les activités d'exploitation de la Canada-Vie en Europe ont débuté en 1903; elle y aide les gens à assurer leur avenir financier et celui de leurs proches grâce à des placements diversifiés et à des solutions d'épargne-retraite et d'assurance qui répondent à leurs besoins particuliers. Les équipes de gestion d'actifs (la Canada-Vie au Royaume-Uni ainsi qu'Irish Life Investment Managers et Setanta Asset Management en Irlande) sont formées d'administrateurs chevronnés au service des clients qui leur ont confié leurs placements.

En tant que chef de file en matière de solutions de réassurance destinées aux assureurs-vie et relatives à l'assurance-vie traditionnelle, au règlement échelonné et à la longévité, aux États-Unis et en Europe, la Canada-Vie exerce ses activités par l'intermédiaire de ses succursales et de ses filiales aux États-Unis, à la Barbade et en Irlande.

La Canada-Vie, la Great-West et la London Life sont membres du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power.

Pour de plus amples renseignements, y compris sur les notations actuelles, veuillez consulter le site Canadalife.com/fr/.

* Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts.

** Au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance-vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales. Il s'agit du ratio du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent. La ligne directrice sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent du Bureau du surintendant des institutions financières définit le capital aux fins de la réglementation canadienne. La compagnie a pour politique de maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences en capital réglementaires minimales appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités.

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

Se concentrer sur les résultats pour les clients dans un monde en évolution

Respecter nos engagements, aujourd'hui et pour les générations à venir : anticiper les besoins changeants de nos clients en matière de services-conseils, d'accès et de transparence, et y répondre

La technologie, les changements démographiques et les effets de la mondialisation transforment les besoins et les attentes de nos clients. Le contexte demeure difficile en raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, et les organismes de réglementation mettent de plus en plus l'accent sur les résultats pour les clients et le rehaussement des normes en matière de capitalisation.

Dans ce contexte, la Canada-Vie a affiché de solides résultats dans l'ensemble de ses secteurs d'activité en 2017. Nous avons maintenu une situation du capital stable et solide, et conservé les meilleures notations du secteur. Nous atteignons l'équilibre parfait entre l'obtention de solides résultats aujourd'hui et l'investissement dans une fondation robuste qui mènera à une croissance durable pour l'avenir. Bien que nos approches varient en fonction de nos régions d'exploitation, elles sont animées par une stratégie commune axée sur les résultats pour les clients dans un monde en évolution, ainsi que sur un solide cadre de gestion des risques qui nous permet de respecter nos engagements en cours et à venir.

Nous croyons
en la valeur
des services-
conseils.

L'actif des ménages qui ont eu recours à un conseiller a crû près de quatre fois plus que celui des autres. – Rapport de 2016 : The Gamma Factor and the Value of Financial Advice (en anglais seulement), par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)

Approfondir notre compréhension des besoins diversifiés des clients

Les besoins des clients sont diversifiés et changeants, tributaires de facteurs tels que le vieillissement des baby-boomers, l'arrivée des milléniaux dans le bassin de clientèle et l'incidence de la mondialisation. Nous savons également que les clients s'attendent à des produits et services adaptés à leurs besoins et à leurs préférences uniques.

Dans cette optique, nous tâchons d'approfondir notre compréhension du client sur une base segmentaire, d'alimenter nos connaissances au fil de nos interactions avec les clients, par de multiples points de contact, au cours d'une vie. En investissant dans l'automatisation et l'innovation, nous mettons l'accent sur la simplification des produits, assurant aux clients l'obtention d'une bonne valeur, et sur la prestation de service en plusieurs langues afin de répondre aux besoins de notre société multiculturelle.

Les services-conseils sont au cœur de nos activités, et nos conseillers sont le fondement de notre capacité à répondre aux besoins de nos clients, aujourd'hui et dans l'avenir. Une étude menée par CIRANO en 2016 montre que les ménages qui ont recours à un conseiller sont dans une situation financière bien plus enviable que leurs pairs. Nous avons donc investi dans le perfectionnement de nos conseillers.



Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul Mahon
Président et chef de la direction

Simultanément, l'évolution de la réglementation transforme le paysage mondial des services-conseils. À titre de chef de file réputé aux perspectives mondiales, nous collaborons activement avec les organismes de réglementation et les intervenants du secteur afin d'établir une réglementation avantageuse pour les consommateurs, tout en maintenant un solide réseau de conseillers.

Tirer parti de la technologie afin de joindre de nouveaux clients et d'améliorer l'accès et la transparence

Nous tirons parti de la technologie, notamment de l'automatisation, des interfaces numériques, de l'intelligence artificielle et de la robotique afin de joindre de nouveaux clients et d'améliorer l'accès et la transparence. Notre objectif ultime est d'offrir une meilleure expérience client à un coût moindre.

Au Royaume-Uni, nous avons acquis Retirement Advantage, ce qui s'est traduit par 30 000 nouveaux clients ainsi que par l'ajout de produits novateurs à notre gamme de produits de revenu de retraite. En Irlande et en Allemagne, nous favorisons le renforcement des capacités afin de répondre aux besoins des courtiers, et en Allemagne, nous élaborons de nouveaux systèmes afin d'élargir notre portée et d'atteindre la clientèle des régimes collectifs.

Dans le monde virtuel et interconnecté d'aujourd'hui, nos marques contribuent de plus en plus à élargir notre portée. Au Canada, de concert avec la Great-West et la London Life, nous étudions nos marques afin de nous assurer qu'elles permettent de servir une clientèle en évolution, qui utilise davantage le numérique.

Investir dans nos gens et nos collectivités en vue de bâtir un avenir plus viable

Nos employés abandonnent de plus en plus les processus de travail physiques et axés sur le papier pour passer à des fonctions basées sur les connaissances et la technologie. Nous investissons dans la formation, la recherche de talents et la mise en place des fondations qui nous permettront de répondre aux besoins d'un personnel diversifié et multiculturel, à l'image de notre clientèle. En 2017, lors de nos forums internes à l'intention des leaders, nous avons présenté des séances d'information sur la diversité et l'inclusion, l'évaluation des leaders et la planification de la relève, ainsi que des formations sur les préjugés inconscients. Nous formons la prochaine génération de leaders et nous tirons parti des talents dans toute notre organisation.

Nos activités se transforment pour se centrer davantage sur le client. Cette transformation n'est pas facile, et nous remercions nos employés pour leur engagement et leur soutien constant.

Sur le terrain, nous avons favorisé la collaboration avec les autres en vue de renforcer les collectivités et de bâtir un avenir plus viable pour les générations à venir.

Tenir nos promesses pour les générations à venir : une stratégie gagnante

Les sociétés qui sauront attirer les clients et conserver leur loyauté à long terme seront celles qui comprennent les besoins uniques de ces clients et qui savent y répondre; qui font preuve d'ouverture et de

transparence dans l'exercice de leurs activités et qui se soucient de leur viabilité; et qui adoptent la technologie pour stimuler la productivité, l'innovation et le service.

Remerciements

Nous tenons à remercier nos clients de la confiance qu'ils nous témoignent. Nous voulons aussi remercier nos employés et nos conseillers de nous aider à offrir un service et des conseils qui répondent aux besoins changeants de nos clients, et de nous aider à respecter nos engagements aujourd'hui et pour les générations à venir.



Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul Mahon
Président et chef de la direction

Une gouvernance solide qui génère des résultats positifs pour les clients

La Canada-Vie croit qu'une bonne gouvernance d'entreprise est essentielle pour obtenir des résultats positifs pour les clients et générer continuellement un solide rendement à long terme pour les actionnaires.

Nous remercions nos administrateurs pour leur précieuse contribution à la gouvernance et aux affaires de nos sociétés.

Lors de notre assemblée annuelle de 2017, nous avons annoncé le départ à la retraite de deux administrateurs de notre conseil. Emőke Szathmáry, Ph. D, a été administratrice pendant 11 ans ainsi que membre du comité de direction et du comité de révision. Raymond Royer, quant à lui, a été administrateur pendant neuf ans et a occupé le titre de président du comité d'audit depuis son élection au conseil en mai 2009.

À l'assemblée annuelle de 2017, trois nouveaux membres du conseil ont été élus : Deborah Barrett, David Fuller et Donald Raymond. M^{me} Barrett était, jusqu'à sa toute récente retraite en mars 2017, chef des services financiers de The Woodbridge Company Limited. M. Fuller est vice-président à la direction de TELUS Corporation et président, Solutions consommateurs et Solutions aux PME de TELUS. M. Raymond est associé directeur et chef des placements d'Alignvest Management Corporation et d'Alignvest Investment Management Corporation.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS (non audité)
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2017	2016	% de variation
Primes et dépôts :			
Primes reçues, montant net (produits d'assurance-vie, de rentes garanties et d'assurance-maladie)	8 387 \$	7 130 \$	18 %
Dépôts des fonds distincts :			
Produits individuels	13 279	10 072	32 %
Produits collectifs	28	47	(40) %
Dépôts des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels	10 424	18 047	(42) %
Total des primes et dépôts⁽¹⁾	32 118	35 296	(9) %
Honoraires et autres produits	1 546	1 443	7 %
Prestations aux titulaires de polices, participations des titulaires de polices et bonifications, montant net	7 256	7 459	(3) %
Ventilation du bénéfice net attribuable aux :			
Compte de participation			
Bénéfice net avant les participations des titulaires de polices	299 \$	453 \$	(34) %
Participations des titulaires de polices	312	314	(1) %
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation ⁽⁴⁾	(13)	139	(109) %
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	14	14	— %
Détenteur d'actions ordinaires ⁽⁴⁾	1 639	1 538	7 %
Bénéfice net	1 640 \$	1 691 \$	(3) %
Par action ordinaire			
Dividendes versés	4,41 \$	2,59 \$	70 %
Valeur comptable	42,61	39,16	9 %
Total de l'actif	212 684 \$	196 992 \$	8 %
Actif net des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels ⁽²⁾	47 782	41 542	15 %
Total de l'actif géré⁽²⁾	260 466	238 534	9 %
Autres actifs administrés ⁽³⁾	41 945	38 952	8 %
Total de l'actif administré	302 411 \$	277 486 \$	9 %
Surplus attribuable au compte de participation	339 \$	357 \$	(5) %
Participations ne donnant pas le contrôle	96	90	7 %
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	11 522	10 337	11 %
Total des capitaux propres	11 957 \$	10 784 \$	11 %

⁽¹⁾ En plus des primes et dépôts selon les états financiers, la compagnie inclut les équivalents des primes des régimes autofinancés des contrats collectifs de services administratifs seulement (SAS) et les dépôts des comptes institutionnels et des fonds communs de placement exclusifs dans le calcul du total des primes et dépôts (une mesure financière non définie par les IFRS). Cette mesure fournit des renseignements utiles, car elle est un indicateur de la croissance des résultats bruts.

⁽²⁾ Le total de l'actif géré (une mesure financière non définie par les IFRS) est un indicateur de la taille et du volume des activités générales de la compagnie. Les services offerts relativement à l'actif géré comprennent le choix des placements, la prestation de conseils sur les placements et la gestion de portefeuilles discrétionnaires au nom des clients. L'actif géré est composé des fonds gérés à l'externe et à l'interne dont la compagnie surveille les politiques de placement.

⁽³⁾ Les autres actifs administrés (une mesure financière non définie par les IFRS) comprennent les actifs pour lesquels la compagnie ne fournit que des services administratifs dont elle tire des honoraires et autres produits. Les clients sont les propriétaires véritables de ces actifs et la compagnie ne dirige pas les activités de placement. Les services offerts relativement aux actifs administrés comprennent la tenue de livres, les services de garde, la collecte des produits tirés des placements, le règlement de transactions et d'autres services administratifs. Les services administratifs représentent un secteur important des activités générales de la compagnie et doivent être pris en compte lorsque les volumes, les tailles et les tendances sont comparés.

⁽⁴⁾ Le bénéfice net attribuable au détenteur d'actions ordinaires et au compte de participation tient compte de l'incidence des coûts de restructuration. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les coûts de restructuration attribuables au détenteur d'actions ordinaires et au compte de participation se sont chiffrés à 43 \$ et à 5 \$, respectivement.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction et sont dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les IFRS) et tiennent compte des exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Les renseignements de nature financière figurant ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux présentés dans les états financiers consolidés. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement des montants basés sur les meilleures estimations de la direction. La direction exerce son jugement avec soin au moment d'établir ces estimations, et les états financiers consolidés en tiennent compte de manière appropriée. De l'avis de la direction, les méthodes comptables utilisées sont appropriées aux circonstances et les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie et de ses fonds distincts ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie de même que l'évolution de l'actif de ses fonds distincts conformément aux IFRS, y compris les exigences du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des contrôles internes appropriés à l'égard de l'information financière conçus pour garantir de manière raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers sont dressés conformément aux IFRS, y compris les exigences du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Les états financiers consolidés ont reçu l'approbation du conseil d'administration, qui assume la surveillance de l'information financière. Le conseil d'administration exerce cette responsabilité principalement par l'entremise du comité d'audit, composé d'administrateurs non-cadres. Le comité d'audit a pour tâches, entre autres :

- d'examiner les états financiers consolidés intermédiaires et annuels et d'en faire rapport au conseil d'administration;
- d'examiner les procédés de contrôle interne;
- d'examiner l'indépendance des auditeurs externes ainsi que les modalités de leur mission, et de fournir au conseil d'administration des recommandations quant à la nomination des auditeurs externes et à la rémunération de ceux-ci;
- d'étudier, au besoin, d'autres questions touchant l'audit, la comptabilité et l'information financière.

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité d'audit rencontre régulièrement la direction ainsi que les auditeurs internes et externes de la compagnie afin de passer en revue leurs plans d'audit respectifs et leurs constatations en matière d'audit. Le comité d'audit demeure à la disposition des auditeurs internes et externes et de l'actuaire nommé.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), le conseil d'administration de la compagnie nomme un actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires qui doit :

- s'assurer de la conformité des hypothèses et des méthodes utilisées dans l'évaluation des provisions mathématiques avec les normes actuarielles reconnues, les lois applicables et les règlements et les directives qui s'y rapportent;
- donner son avis sur le caractère adéquat des provisions mathématiques à la date du bilan en vue de satisfaire à toutes les obligations à l'égard des titulaires de polices. L'examen de la documentation justificative afin de vérifier si elle est exacte et complète, et l'analyse de l'actif pour déterminer sa capacité à soutenir le montant des provisions mathématiques sont des éléments importants du travail requis pour lui permettre de donner son avis;
- analyser chaque année la situation financière de la compagnie et produire un rapport destiné au conseil d'administration. L'analyse porte sur une période de cinq ans et mesure la suffisance prévue du capital de la compagnie s'il advenait des conditions commerciales et économiques défavorables.

Les comptables professionnels agréés de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à titre d'auditeurs externes de la compagnie, ont audité les états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant aux titulaires de polices et à l'actionnaire est présenté à la suite des états financiers consolidés. L'opinion des auditeurs est fondée sur un examen qu'ils ont effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, en exécutant les sondages et autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de la compagnie et de ses fonds distincts ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de même que de l'évolution de l'actif de ses fonds distincts conformément aux IFRS.

Le président et
chef de la direction,

Le vice-président exécutif et
chef des services financiers,



Paul Mahon



Garry MacNicholas

Le 8 février 2018

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Produits		
Primes reçues		
Primes brutes souscrites	23 172 \$	19 934 \$
Primes cédées	(14 785)	(12 804)
Total des primes, montant net	8 387	7 130
Produits nets tirés des placements (note 5)		
Produits nets tirés des placements – réguliers	2 802	2 922
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	763	3 236
Total des produits nets tirés des placements	3 565	6 158
Honoraires et autres produits	1 546	1 443
	13 498	14 731
Prestations et charges		
Prestations aux titulaires de polices		
Montant brut	19 830	18 118
Montant cédé	(12 948)	(11 037)
Total des prestations aux titulaires de polices, montant net	6 882	7 081
Participations des titulaires de polices et bonifications	374	378
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	1 879	2 731
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	9 135	10 190
Commissions	934	1 144
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 27)	1 295	1 202
Taxes sur les primes	189	140
Charges financières (note 14)	40	39
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée (note 9)	38	36
Charges de restructuration (note 28)	61	17
Bénéfice avant impôt	1 806	1 963
Impôt sur le résultat (note 26)	160	263
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 646	1 700
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 19)	6	9
Bénéfice net	1 640	1 691
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation (note 18)	(13)	139
Bénéfice net – actionnaires	1 653	1 552
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	14	14
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	1 639 \$	1 538 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Bénéfice net	1 640 \$	1 691 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les comptes consolidés de résultat		
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	270	(1 262)
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	(26)	129
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	5	(13)
(Profits) réalisés sur les actifs disponibles à la vente	(12)	(54)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	1	3
Total des éléments qui pourraient être reclassés	238	(1 197)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les comptes consolidés de résultat		
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	69	(158)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(19)	39
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	50	(119)
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	288	(1 316)
Bénéfice global	1 928 \$	375 \$

BILANS CONSOLIDÉS

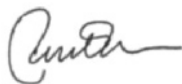
(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre	
	2017	2016
		(note 33)
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	2 043 \$	1 939 \$
Obligations (note 5)	63 432	59 958
Prêts hypothécaires (note 5)	6 799	6 610
Actions (note 5)	2 791	2 774
Immeubles de placement (note 5)	3 222	3 033
Avances consenties aux titulaires de polices	933	973
	79 220	75 287
Fonds détenus par des assureurs cédants (note 6)	9 499	10 186
Goodwill (note 9)	794	756
Immobilisations incorporelles (note 9)	362	335
Instruments financiers dérivés (note 29)	206	206
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 10)	281	221
Immobilisations corporelles (note 10)	65	60
Autres actifs (note 11)	1 104	994
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	2 511	2 322
Actifs au titre des cessions en réassurance (note 12)	8 503	9 309
Impôt exigible	7	18
Actifs d'impôt différé (note 26)	97	125
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 13)	110 035	97 173
Total de l'actif	212 684 \$	196 992 \$
Passif		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 12)	80 717 \$	78 459 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement (note 12)	1 762	1 925
Déventures et autres instruments d'emprunt (note 15)	975	1 237
Titres de fiducies de capital (note 16)	150	150
Fonds détenus en vertu de traités de réassurance	2 423	2 430
Instruments financiers dérivés (note 29)	723	1 032
Créditeurs	1 161	881
Autres passifs (note 17)	1 901	1 978
Impôt exigible	410	459
Passifs d'impôt différé (note 26)	470	484
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 13)	110 035	97 173
Total du passif	200 727	186 208
Capitaux propres		
Surplus attribuable au compte de participation	339	357
Participations ne donnant pas le contrôle (note 19)	96	90
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital social (note 20)		
Actions privilégiées	200	200
Actions ordinaires	2 672	2 277
Surplus cumulé	8 329	7 845
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) (note 24)	238	(68)
Surplus d'apport	83	83
Total des capitaux propres	11 957	10 784
Total du passif et des capitaux propres	212 684 \$	196 992 \$

Approuvé par le conseil d'administration :



Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul Mahon
Président et chef de la direction

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2017							
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	2 477 \$	83 \$	7 845 \$	(68) \$	10 337 \$	90 \$	357 \$	10 784 \$
Bénéfice net (perte nette)	—	—	1 653	—	1 653	6	(13)	1 646
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	—	293	293	—	(5)	288
	2 477	83	9 498	225	12 283	96	339	12 718
Émission d'actions ordinaires à la société mère (note 20)	395	—	—	—	395	—	—	395
Dividendes aux actionnaires								
Détenteurs d'actions privilégiées	—	—	(14)	—	(14)	—	—	(14)
Détenteur d'actions ordinaires	—	—	(1 142)	—	(1 142)	—	—	(1 142)
Cession d'une participation dans une entreprise associée (note 5)	—	—	(13)	13	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	2 872 \$	83 \$	8 329 \$	238 \$	11 522 \$	96 \$	339 \$	11 957 \$

	31 décembre 2016							
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	2 477 \$	83 \$	6 977 \$	1 244 \$	10 781 \$	81 \$	222 \$	11 084 \$
Bénéfice net	—	—	1 552	—	1 552	9	139	1 700
Autres éléments de perte globale	—	—	—	(1 312)	(1 312)	—	(4)	(1 316)
	2 477	83	8 529	(68)	11 021	90	357	11 468
Dividendes aux actionnaires								
Détenteurs d'actions privilégiées	—	—	(14)	—	(14)	—	—	(14)
Détenteur d'actions ordinaires	—	—	(670)	—	(670)	—	—	(670)
Solde à la fin de l'exercice	2 477 \$	83 \$	7 845 \$	(68) \$	10 337 \$	90 \$	357 \$	10 784 \$

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2017	2016
Activités d'exploitation		
Bénéfice avant impôt	1 806 \$	1 963 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(255)	(103)
Ajustements :		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	634	3 347
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	850	561
Variation des fonds détenus en vertu de traités de réassurance	118	216
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	864	(776)
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(763)	(3 236)
Autres	(78)	62
	3 176	2 034
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires (note 20)	395	—
Diminution des débetures et autres instruments d'emprunt (note 15)	(284)	—
Billet à payer à la société mère (note 25)	—	284
Remboursement d'un billet à une partie liée	—	(9)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(1 142)	(670)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(14)	(14)
	(1 045)	(409)
Activités d'investissement		
Ventes et échéances d'obligations	12 341	12 722
Encaissements sur prêts hypothécaires	627	727
Ventes d'actions	1 457	471
Ventes d'immeubles de placement	72	62
Variation des avances consenties aux titulaires de polices	13	(3)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	—	(33)
Placement dans des obligations	(14 466)	(13 901)
Placement dans des prêts hypothécaires	(757)	(698)
Placement dans des actions	(1 263)	(571)
Placement dans des immeubles de placement	(88)	(51)
	(2 064)	(1 275)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	37	(160)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	104	190
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 939	1 749
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 043 \$	1 939 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	2 608 \$	2 803 \$
Intérêts versés	40	35
Dividendes reçus	59	74

NOTES ANNEXES

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Renseignements généraux

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada-Vie ou la compagnie) est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la compagnie est la suivante : 330 University Avenue, Toronto (Ontario) M5G 1R8, Canada. La Canada-Vie est une filiale en propriété exclusive de la Corporation Financière Canada-Vie (la CFCV), dont la société mère indirecte est Great-West Lifeco Inc. (Lifeco). Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada et de sa société mère, la Corporation Financière Power (la Financière Power).

La Canada-Vie est une société spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance-vie, l'assurance-maladie, l'épargne-retraite, la gestion de placements et la réassurance, principalement au Canada, en Europe et aux États-Unis par l'entremise de ses filiales, The Canada Life Group (U.K.) Limited (CLG [U.K.]), Canada Life Limited (CLL) et Irish Life Group Limited (Irish Life).

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la compagnie au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 8 février 2018.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme pour préparer les états financiers consolidés des filiales de la compagnie.

La compagnie a adopté les modifications à portée limitée des Normes internationales d'information financière (les IFRS) pour IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et IAS 12, *Impôts sur le résultat*, ainsi que les *Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016* concernant les modifications d'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. L'adoption de ces modifications à portée limitée n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la compagnie.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017, la compagnie a changé sa méthode comptable de façon à classer la provision pour impôt incertain à titre d'impôt exigible ou d'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan. Auparavant, l'impôt incertain était comptabilisé à titre d'impôt exigible. Le changement de méthode comptable permet la présentation aux utilisateurs des états financiers d'une information plus fiable et pertinente, car elle tient compte de la réalité économique que représente le règlement des questions fiscales sous-jacentes.

La compagnie a retraité rétroactivement le classement de l'impôt exigible dans l'impôt différé dans les bilans consolidés. Le changement de méthode comptable a entraîné une diminution de 4 \$ des passifs d'impôt exigible et une augmentation de 4 \$ des passifs d'impôt différé au 31 décembre 2016. Ces ajustements et reclassements n'ont eu aucune incidence sur le total des capitaux propres et sur le bénéfice net de la compagnie (note 33).

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés en date du 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date et comprennent les informations comparatives au 31 décembre 2016. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la compagnie n'exerce plus ce contrôle. La compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables. L'ensemble des soldes, des transactions, des produits, des charges, des profits et des pertes intersociétés, y compris les dividendes liés aux transactions intersociétés, sont éliminés au moment de la consolidation.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces jugements et estimations comportent un degré d'incertitude inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ceux-ci ayant recours à des jugements et des hypothèses. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 5).
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction de la compagnie exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 8).
- La direction a déterminé que les groupes d'unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont ceux qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 9).
- La direction évalue les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie pour le goodwill et les immobilisations incorporelles repose sur la détermination de la juste valeur ou de la valeur d'utilité à l'aide de méthodes d'évaluation (note 9).
- La direction porte des jugements lorsqu'elle détermine si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif et qu'ils sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement. Les provisions au titre des produits différés sont amorties de façon linéaire sur la durée de la police (notes 11 et 17).
- La direction exerce son jugement pour évaluer le classement des contrats d'assurance et des traités de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- Les hypothèses actuarielles, comme les taux d'intérêt, l'inflation, le comportement des titulaires de polices, les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan reposent sur des jugements importants et sur des estimations importantes (note 12).
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la compagnie requièrent un jugement important ainsi que des estimations importantes. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 23).
- La compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations importantes et porter des jugements importants lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 26).
- La direction exerce son jugement dans l'évaluation de la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs (note 26).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 30).

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

- Les secteurs opérationnels de la compagnie sont les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la compagnie (note 32).
- La compagnie consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles la direction a déterminé que la compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- La direction a recours à des critères faisant appel au jugement, comme lorsqu'elle doit déterminer les risques et avantages associés à la transaction afin de déterminer si la compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la compagnie conserve les risques et avantages, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.
- Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, les achats et les ventes de placements de portefeuille sont comptabilisés dans les activités d'investissement en raison de la nature à long terme de ces activités d'investissement, comme le détermine la direction.
- Les résultats de la compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La dotation à la provision pour pertes sur créances futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la compagnie, est tributaire des notations des placements. La compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. La direction porte des jugements lorsqu'elle doit établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vu accorder de notation par un tiers.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent les obligations, les prêts hypothécaires, les actions et les immeubles de placement. Les placements de portefeuille sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou encore comme des prêts et créances, des placements mis en équivalence ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature du placement. La compagnie ne détient aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Les placements dans des obligations ou des actions normalement négociées activement sur un marché organisé ou pour lesquels la juste valeur peut être évaluée de façon fiable sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles à la vente à la date de la transaction. Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs. Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés sur les placements disponibles à la vente font l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux comptes consolidés de résultat lorsque le placement est vendu. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements, dans les comptes consolidés de résultat.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Les placements dans les actions dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés au coût. Les placements dans les actions de sociétés sur lesquelles la compagnie exerce une influence notable, mais dont elle n'a pas le contrôle sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les placements dans des titres hypothécaires et des obligations qui ne sont normalement pas négociés activement sur un marché public sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des provisions pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Évaluation à la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix de marché utilisées par la compagnie.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des obligations classées et désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

La compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Obligations et prêts hypothécaires – Prêts et créances

Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la Bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date de clôture.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Dépréciation

Les placements font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances et qui sont dépréciés, des provisions sont établies ou des radiations comptabilisées dans le but de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation nette. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le prix du marché observable est utilisée aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation nette. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une perte de valeur qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les produits nets tirés des placements. Une perte de valeur sur un instrument de créance disponible à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. Les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà comptabilisés dans les produits nets tirés des placements; par conséquent, toute réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Prêts de titres

La compagnie prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont inscrits dans la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

f) Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs, qui comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés, les créances liées à des contrats de location-financement et divers autres actifs, sont évalués au coût ou au coût amorti. Les autres passifs, qui comprennent les provisions au titre des produits différés, les découverts bancaires et divers autres passifs, sont évalués au coût ou au coût amorti.

Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs lorsque la compagnie a une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants constatés à titre de provisions sont les meilleures estimations de la direction des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation à la date du bilan. La compagnie constate une provision pour restructuration lorsqu'un plan de restructuration détaillé a été établi et que le plan a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que la restructuration aura lieu.

Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et les autres passifs sont évalués de la manière décrite à la note 2w).

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

g) Compte de participation

La compagnie doit tenir le compte de participation séparément du compte de l'actionnaire. Les passifs relatifs aux polices avec participation émises ou prises en charge par la compagnie avant la démutualisation sont détenus dans des sous-comptes liés à des blocs fermés. Les passifs liés aux prestations garanties et aux autres prestations non garanties sont établis au moyen des hypothèses les plus probables. Si, à un moment donné, la valeur des actifs attribués à ces polices était, de l'avis de l'actuaire nommé, inférieure à celle des actifs requis à long terme pour soutenir les passifs de ces polices et les attentes raisonnables des titulaires de polices, des actifs ayant une valeur suffisante pour corriger la situation seraient d'abord virés des sous-comptes auxiliaires additionnels maintenus à cette fin au compte de participation et ensuite, si l'insuffisance était considérée comme permanente, du compte de l'actionnaire. Tout virement du compte de l'actionnaire serait comptabilisé en charge au titre du bénéfice net attribuable à l'actionnaire.

La deuxième sous-division principale est composée des sous-comptes liés à des blocs ouverts qui comprennent l'ensemble des passifs relatifs aux nouvelles polices avec participation émises au moment de la démutualisation ou après celle-ci. Au moment de la démutualisation, des capitaux de lancement de 50 \$ ont été virés du surplus attribuable aux actionnaires au compte de participation. Le montant des capitaux de lancement ainsi qu'un taux de rendement raisonnable peuvent être virés au compte de l'actionnaire lorsque les capitaux de lancement ne sont plus requis pour soutenir les nouvelles polices avec participation. Le virement de capitaux de lancement au compte de l'actionnaire correspondrait à un remboursement du capital et serait enregistré comme un rajustement du surplus attribuable à l'actionnaire. Un taux de rendement raisonnable des capitaux de lancement sera constaté à titre de produits dans le compte de l'actionnaire et à titre de charge dans le compte de participation lorsqu'il sera payé. Jusqu'à maintenant, les capitaux de lancement ont été remboursés, à l'exception d'un montant de 19 \$ (15 \$ US).

h) Instruments financiers dérivés

La compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris les honoraires et les produits tirés des placements. Les lignes directrices de la compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La compagnie fournit à la note 29 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le prescrit le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le BSIF).

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements des comptes consolidés de résultat. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements.

Couvertures de la juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

À l'heure actuelle, la compagnie ne détient aucun instrument désigné comme couverture de la juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux produits nets tirés des placements s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

La compagnie ne détient aucun instrument désigné comme couverture de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés en résultat net à la sortie des établissements à l'étranger.

À l'heure actuelle, la compagnie détient un instrument désigné comme couverture d'investissement net.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

i) Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière semblable à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais des comptes consolidés de résultat. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

j) Conversion des devises

La compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les opérations réalisées par la compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans les produits nets tirés des placements.

k) Avances consenties aux titulaires de polices

Les avances consenties aux titulaires de polices sont classées dans les prêts et créances et évaluées au coût amorti. Le montant des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde du capital non remboursé de ces avances, et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à leur juste valeur.

l) Traités de réassurance

Dans le cours normal des activités, la compagnie utilise des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques et elle fournit également de tels produits. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par la compagnie de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des provisions sont constituées à l'égard des montants liés aux traités de réassurance jugés irrécouvrables.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Les traités de réassurance sont des contrats d'assurance et sont classés conformément à ce qui est décrit à la rubrique Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de la présente note. Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du traité de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat immédiatement à la date de l'achat, en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan.

Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans consolidés. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs ont été effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

m) Fonds détenus par des assureurs cédants et fonds détenus en vertu de traités de réassurance

Sur le plan de l'actif, les fonds détenus par des assureurs cédants sont des actifs qui seraient normalement payés à la compagnie, mais qui sont retenus par le cédant afin de réduire le risque de crédit potentiel. Dans certaines formes de traités de réassurance, il est d'usage pour le cédant de retenir des montants selon la méthode des fonds retenus, lesquels couvrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance ou d'investissement cédés. Lorsque la compagnie gère le portefeuille d'actifs sous-jacents, elle conserve le risque de crédit lié aux actifs sous forme de fonds retenus. Le solde des fonds retenus dont la compagnie assume le risque de crédit est évalué à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents, et la variation de cette juste valeur est comptabilisée dans les produits nets tirés des placements. Se reporter à la note 6 pour plus de détails sur les fonds détenus par des assureurs cédants qui sont gérés par la compagnie. Les autres fonds détenus par des assureurs cédants constituent des obligations générales du cédant et sont affectés en garantie des passifs relatifs aux contrats d'assurance repris des cédants. Les actifs sous forme de fonds retenus liés à ces contrats n'ont pas de date d'échéance fixe, leur libération reposant habituellement sur le règlement différé des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants.

Sur le plan du passif, les fonds détenus en vertu de traités de réassurance se composent essentiellement de montants retenus par la compagnie relativement à des activités cédées et comptabilisés selon la méthode des fonds retenus. La compagnie retient des actifs liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés afin de réduire le risque de crédit.

n) Regroupement d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, de certains contrats conclus avec les clients et des canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 3 et 30 ans.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent la valeur des marques. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la compagnie sera tenue de reprendre le montant de la perte de valeur ou une partie de ce montant.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été attribués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel les actifs ont été attribués à leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation et d'évaluer si le mode et les périodes d'amortissement sont appropriés. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et soit l'amortissement de ces immobilisations est ajusté, soit on juge que la perte de valeur est nécessaire.

o) Comptabilisation des produits

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en Bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les honoraires et autres produits comprennent surtout les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur montant peut être raisonnablement estimé.

La compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

p) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charges de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	De 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

q) Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les autres actifs. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat, et sont principalement amortis de façon linéaire sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

r) Fonds distincts

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

s) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Classement des contrats

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la compagnie sont classés, lors de la prise d'effet du contrat, comme des contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Il existe un risque d'assurance important lorsque la compagnie accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que la compagnie sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Se reporter à la note 12 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance important, il sera classé à titre de contrat d'investissement. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 7 pour une analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Mesure

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits tirés des placements futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de la compagnie. L'actuaire nommé par la compagnie a pour responsabilité de déterminer le montant des passifs afin de constituer les provisions requises pour couvrir les obligations de la compagnie à l'égard des titulaires de polices. L'actuaire nommé calcule le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon des pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon les courbes de rendement d'instruments financiers dont les flux de trésorerie présentent des caractéristiques similaires.

t) Provisions au titre des produits différés

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de façon linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

u) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans chaque territoire visé. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation, évaluation qui est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités. La provision pour impôt incertain sera classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

v) Prestations aux titulaires de polices

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie, les versements échus, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements échus et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

w) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. La compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 23). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la compagnie et de ses filiales, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat, la compagnie applique un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la compagnie et de ses filiales, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

La compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Dans le cas des régimes à cotisations définies de la compagnie et de ses filiales, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat.

x) Capitaux propres

Les instruments financiers émis par la compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, et des réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'impôt, le cas échéant.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation de la compagnie et de ses filiales.

y) Paiements fondés sur des actions

Lifeco offre à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés liées un régime d'options sur actions (le régime d'options sur actions de Lifeco) qui prévoit l'attribution d'options sur des actions ordinaires de Lifeco.

La compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la compagnie (note 22). La charge de rémunération est portée en augmentation de la charge de rémunération, dans les comptes consolidés de résultat, sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées.

La compagnie a des régimes d'unités d'actions différées auxquels participent les administrateurs de la compagnie. Les droits des unités émises aux termes de ces régimes sont acquis au moment de l'attribution. La compagnie comptabilise une hausse des charges d'exploitation et des frais administratifs pour les unités attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions différées.

Certains employés de la compagnie ont le droit de participer au régime d'unités d'actions liées au rendement. Les droits des unités émises aux termes de ce régime sont acquis sur une période de trois ans. La compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la charge de rémunération liée aux unités attribuées aux termes du régime, et elle inscrit une augmentation correspondante du passif selon la valeur de marché des actions ordinaires de Lifeco.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

La compagnie a un plan d'achat d'actions pour les employés selon lequel, sous réserve du respect de certaines conditions, la compagnie versera des cotisations équivalentes à celles des employés, jusqu'à concurrence d'un certain montant, en vue d'acheter des actions ordinaires de Lifeco. Les cotisations de la compagnie sont passées en charges dans les charges d'exploitation et frais administratifs à mesure qu'elles sont engagées.

z) Contrats de location

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desquels la compagnie est locataire, sont imputés au bénéfice net sur la période d'utilisation.

Lorsque la compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat à un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours de l'investissement net de la compagnie dans le contrat de location-financement.

aa) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs à présenter de la compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires. Les principales unités d'exploitation au sein des secteurs sont les suivantes : Client individuel, Client collectif, Exploitation européenne et réassurance, Exploitation américaine et Exploitation générale. Ces unités d'exploitation reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la compagnie. Chacune de ces unités d'exploitation exerce des activités dans le secteur des services financiers, et les produits sont principalement tirés de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie et de l'assurance-invalidité, des produits de rentes, des produits d'assurance créances et de ventes directes, des produits d'épargne et des produits de réassurance-vie, de réassurance-accidents et de réassurance-maladie. Les activités et les transactions qui ne sont pas liées aux unités d'exploitation sont regroupées dans l'unité Exploitation générale.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

ab) Méthodes comptables futures

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	<p>En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>, qui remplace IAS 11, <i>Contrats de construction</i>, et IAS 18, <i>Produits des activités ordinaires</i>. La norme constitue une norme unique de comptabilisation des produits en vue d'harmoniser la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients et des coûts connexes. La compagnie comptabilisera les produits au moment du transfert de biens ou de services aux clients, au montant de la contrepartie que la compagnie s'attend à recevoir du client. Les produits tirés des contrats d'assurance, des contrats de location et des instruments financiers n'entrent pas dans le champ d'application de cette nouvelle norme.</p> <p>La compagnie adoptera cette norme lors de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, et l'adoption n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la compagnie.</p>
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	<p>En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, <i>Contrats de location</i>, qui énonce de nouvelles directives quant à la manière de déterminer les contrats de location, et qui annonce un nouveau modèle comptable pour les preneurs qui repose sur le droit d'utilisation, lequel remplacera les modèles comptables de contrat de location simple et de contrat de location-financement qui existent actuellement. Selon le nouveau modèle comptable, en règle générale, tous les preneurs seront tenus de comptabiliser les actifs et les passifs provenant d'un contrat de location au bilan, initialement à la valeur actualisée des paiements inévitables au titre de la location pour l'ensemble des contrats de location d'une durée maximum possible de plus de 12 mois.</p> <p>Contrairement aux changements importants concernant les preneurs, la nouvelle norme conservera plusieurs aspects clés du modèle comptable actuel pour les bailleurs.</p> <p>Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme, mais elle n'est pas en mesure pour l'instant de fournir une estimation fiable des effets qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.</p>

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>	<p>En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>, qui remplacera IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i>. IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux traités de réassurance qu'elle détient. IFRS 17 présente de nouveaux modèles d'évaluation fondés sur la nature des contrats d'assurance. Selon IFRS 17, les entités doivent évaluer, au bilan, les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon le total :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des flux de trésorerie d'exécution – les estimations courantes des montants que la société s'attend à recouvrer à l'égard des primes et à payer à l'égard des réclamations, des prestations et des charges, y compris un ajustement au titre du calendrier et du risque liés à ces montants; b) de la marge sur services contractuels – le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance. <p>Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance est comptabilisé en résultat net, au fil du temps, à mesure que la couverture d'assurance est fournie. Selon IFRS 17, la compagnie doit également distinguer les groupes de contrats qui devraient générer un bénéfice des groupes de contrats qui devraient être déficitaires. La compagnie doit mettre à jour les flux de trésorerie d'exécution à chaque date de présentation de l'information, au moyen des estimations courantes du montant, du calendrier et de l'incertitude des flux de trésorerie et des taux d'actualisation.</p> <p>La compagnie en est actuellement à la phase de planification de son projet, qui comprend l'évaluation de l'incidence sur les états financiers de l'adoption d'IFRS 17, l'établissement des incidences possibles sur les affaires, l'élaboration d'un plan détaillé du projet, l'évaluation des besoins en ressources et la formation du personnel. L'adoption d'IFRS 17 est une initiative importante pour la compagnie, qui s'appuie sur un cadre de gouvernance formel et à laquelle sont dédiées des ressources considérables afin d'assurer une mise en œuvre adéquate.</p> <p>La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont la compagnie comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les comptes consolidés de résultat. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 17 sur ses états financiers consolidés. La compagnie prévoit que cette norme aura une incidence importante sur le calendrier de comptabilisation du bénéfice pour ses contrats d'assurance, ainsi que sur la manière dont les résultats liés aux contrats d'assurance et les informations connexes sont présentés dans les états financiers consolidés.</p>

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	<p>En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> (IFRS 9), qui remplacera IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>. La norme apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier; • la dépréciation basée sur le modèle des pertes attendues; • la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité. <p>En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> (IFRS 4). La modification, intitulée « Application d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, et d'IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> », propose deux options aux compagnies d'assurance admissibles pour répondre à la volatilité qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme proposée sur les contrats d'assurance. Voici ces deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Approche du report</i> – permet de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'en 2021 ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, selon la première éventualité; • <i>Approche par superposition</i> – permet de comptabiliser la volatilité qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. <p>La compagnie est admissible aux termes de cette modification et elle appliquera l'approche du report afin de permettre l'adoption simultanée d'IFRS 9 et d'IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>, le 1^{er} janvier 2021.</p> <p>En octobre 2017, l'IASB a publié une modification à IFRS 9 selon laquelle certains actifs financiers susceptibles de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net, sous réserve d'une certaine condition.</p> <p>La compagnie continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de cette norme de concert avec l'adoption d'IFRS 17, <i>Contrats d'assurance</i>.</p>
Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016	<p>En décembre 2016, l'IASB a publié les <i>Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016</i> dans le cadre de son processus en cours visant à gérer efficacement les modifications non urgentes à portée limitée des IFRS. Cette publication comporte des modifications relatives à trois normes, soit IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>, IFRS 1, <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i>, et IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>.</p> <p>Les modifications à IFRS 12 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et n'ont pas eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la compagnie. Les modifications à IFRS 1 et à IAS 28 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018. L'adoption de ces modifications n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la compagnie.</p>

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IAS 40, <i>Immeubles de placement</i>	<p>En décembre 2016, l'IASB a publié une modification à IAS 40, <i>Immeubles de placement</i>, afin de clarifier les exigences relatives aux transferts, entrées ou sorties, de la catégorie immeubles de placement.</p> <p>Cette modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La compagnie ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante.</p>
IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>	<p>En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à portée limitée d'IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>, afin de clarifier la comptabilisation de certaines transactions dont le paiement est fondé sur des actions.</p> <p>Cette modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La compagnie ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante.</p>
IFRIC 22, <i>Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée</i>	<p>En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22, <i>Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée</i>, qui fournit des exigences à l'égard du taux de change à utiliser dans la présentation de transactions en monnaie étrangère pour lesquelles le paiement est versé ou reçu de façon anticipée.</p> <p>Cette interprétation entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La compagnie ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante.</p>
Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017	<p>En décembre 2017, l'IASB a publié les <i>Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017</i> dans le cadre de son processus en cours visant à gérer efficacement les modifications non urgentes à portée limitée des IFRS. Cette publication comporte des modifications relatives à quatre normes, soit IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>, IFRS 11, <i>Partenariats</i>, IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i>, et IAS 23, <i>Coûts d'emprunt</i>.</p> <p>Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>
IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>	<p>En octobre 2017, l'IASB a publié des modifications à IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i>. Selon les modifications, une société doit comptabiliser les intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise au moyen d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>, lorsque la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée.</p> <p>Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>
IFRIC 23, <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>	<p>En juin 2017, l'IASB a publié IFRIC 23, <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>. L'interprétation fournit des précisions sur la façon d'appliquer les exigences de comptabilisation et d'évaluation prescrites par IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i>, lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser.</p> <p>L'interprétation entre en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019. La compagnie ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante.</p>

3. Acquisition d'entreprise

Le 2 janvier 2018, la compagnie, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive indirecte, The Canada Life Group (UK) Ltd., a acquis Retirement Advantage, un fournisseur de services financiers établi au Royaume-Uni, qui offre des produits de retraite et de prêts hypothécaires rechargeables.

Étant donné la conclusion récente de l'acquisition de Retirement Advantage, l'évaluation et le prix d'achat initial aux fins de la comptabilisation du regroupement d'entreprises n'avaient pas été définis à la date de publication des présents états financiers consolidés annuels. Par conséquent, la compagnie n'a pas fourni les montants comptabilisés à la date de l'acquisition pour les principales catégories d'actifs acquis et de passifs pris en charge, y compris le goodwill.

La répartition du prix d'acquisition sera achevée lorsqu'une évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis aura été faite.

Le bénéfice net tiré de Retirement Advantage ne sera pas significatif pour les états financiers consolidés.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Trésorerie	1 529 \$	1 118 \$
Dépôts à court terme	514	821
Total	<u>2 043 \$</u>	<u>1 939 \$</u>

Au 31 décembre 2017, un montant en trésorerie de 237 \$ était soumis à restrictions par la compagnie (171 \$ au 31 décembre 2016). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicommiss aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds détenus en vertu de certaines ententes d'indemnité, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en espèces détenus en mains tierces.

5. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	47 529 \$	47 529 \$	45 771 \$	45 771 \$
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	12	12	62	62
Disponibles à la vente	7 452	7 452	6 338	6 338
Prêts et créances	8 439	9 368	7 787	8 699
	63 432	64 361	59 958	60 870
Prêts hypothécaires				
Résidentiels	1 938	2 054	1 697	1 808
Commerciaux	4 861	5 368	4 913	5 432
	6 799	7 422	6 610	7 240
Actions				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	2 688	2 688	2 445	2 445
Disponibles à la vente	1	1	1	1
Disponibles à la vente, au coût ⁽²⁾	100	100	135	135
Méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	2	2	193	193
	2 791	2 791	2 774	2 774
	3 222	3 222	3 033	3 033
Immeubles de placement				
Total	76 244 \$	77 796 \$	72 375 \$	73 917 \$

(1) Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements.

(2) Comme la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les placements sont détenus au coût.

(3) Au cours de 2017, la participation dans Allianz Ireland, qui était détenue précédemment par l'intermédiaire de la filiale en propriété exclusive indirecte de la compagnie, Irish Life Group Limited, et dont la valeur comptable était de 192 \$, a été cédée par la compagnie pour un profit de 16 \$ qui a été comptabilisé dans les produits nets tirés des placements. La valeur comptable de la participation reflète les pertes actuarielles de 13 \$ du régime de retraite dans l'entreprise associée (note 23). Ces pertes actuarielles ont été transférées, au sein des capitaux propres, du poste Cumul des autres éléments du résultat global au poste Surplus cumulé.

5. Placements de portefeuille (suite)

- b) Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	2017			
	Durée jusqu'à l'échéance			Total
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	6 778 \$	11 028 \$	45 602 \$	63 408 \$
Prêts hypothécaires	221	1 410	5 135	6 766
Total	6 999 \$	12 438 \$	50 737 \$	70 174 \$

	2016			
	Durée jusqu'à l'échéance			Total
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations	7 086 \$	10 368 \$	42 469 \$	59 923 \$
Prêts hypothécaires	119	1 211	5 225	6 555
Total	7 205 \$	11 579 \$	47 694 \$	66 478 \$

Les tableaux ci-dessus excluent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires ayant subi une dépréciation, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

- c) Les placements de portefeuille incluent les éléments suivants :

- i) Valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation

	2017	2016
Montants dépréciés par classement		
À la juste valeur par le biais du résultat net	18 \$	32 \$
Disponibles à la vente	5	4
Prêts et créances	37	55
Total	60 \$	91 \$

La valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation comprenait des obligations de 24 \$, des prêts hypothécaires de 33 \$ et des actions de 3 \$ au 31 décembre 2017 (obligations de 35 \$, prêts hypothécaires de 55 \$ et actions de 1 \$ au 31 décembre 2016). La valeur comptable des prêts et créances est présentée ci-dessus, déduction faite de provisions de 40 \$ et de 36 \$ au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, respectivement.

5. Placements de portefeuille (suite)

- ii) La provision pour pertes sur créances et les variations des provisions pour pertes sur créances relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

	2017			2016		
	Obligations	Prêts hypothécaires	Total	Obligations	Prêts hypothécaires	Total
Solde au début de l'exercice	1 \$	35 \$	36 \$	— \$	16 \$	16 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice, montant net	—	9	9	1	31	32
Radiations, déduction faite des reprises	(1)	(4)	(5)	—	(6)	(6)
Autres (y compris les fluctuations des taux de change)	—	—	—	—	(6)	(6)
Solde à la fin de l'exercice	— \$	40 \$	40 \$	1 \$	35 \$	36 \$

La provision pour pertes sur créances est complétée par la provision pour pertes sur créances futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

d) Les produits nets tirés des placements se répartissent comme suit :

	2017					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	2 260 \$	303 \$	60 \$	178 \$	18 \$	2 819 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	12	—	—	—	—	12
Autres classements	11	46	—	—	—	57
Provisions pour pertes sur créances sur les prêts et créances, montant net	7	(9)	—	—	—	(2)
Autres produits (charges)	—	—	—	(13)	(71)	(84)
	2 290	340	60	165	(53)	2 802
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	1	—	—	—	—	1
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	498	—	195	—	(36)	657
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	105	—	105
	499	—	195	105	(36)	763
Total	2 789 \$	340 \$	255 \$	270 \$	(89) \$	3 565 \$

5. Placements de portefeuille (suite)

	2016					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits nets tirés des placements – réguliers :						
Produits tirés des placements – gagnés	2 287 \$	325 \$	56 \$	190 \$	87 \$	2 945 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	54	—	—	—	—	54
Autres classements	1	22	—	—	—	23
Provisions pour pertes sur créances sur les prêts et créances, montant net	(1)	(31)	—	—	—	(32)
Autres produits (charges)	—	—	—	(11)	(57)	(68)
	2 341	316	56	179	30	2 922
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	3	—	—	—	—	3
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	3 130	—	271	—	(142)	3 259
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	(26)	—	(26)
	3 133	—	271	(26)	(142)	3 236
Total	5 474 \$	316 \$	327 \$	153 \$	(112) \$	6 158 \$

Les produits tirés des placements gagnés comprennent les produits générés par les placements classés comme disponibles à la vente, comme des prêts et créances et comme des placements classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes, les distributions provenant de titres de capitaux propres d'entités non cotées et les produits tirés de la participation de la compagnie dans Allianz Ireland, qui a été cédée au cours de 2017. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements réalisés sur les immeubles de placement. Les autres produits comprennent les produits tirés des avances consenties aux titulaires de polices, les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres produits divers.

e) Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement ainsi que la variation de cette valeur comptable :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	3 033 \$	3 703 \$
Entrées	88	51
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	105	(26)
Cessions	(72)	(62)
Fluctuations des taux de change	68	(633)
Solde à la fin de l'exercice	3 222 \$	3 033 \$

5. Placements de portefeuille (suite)

f) Actifs financiers transférés

La compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. De plus, l'agent de prêt indemnise la compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2017, la juste valeur des titres que la compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 4 481 \$ (4 851 \$ au 31 décembre 2016).

6. Fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2017, les dépôts de la compagnie au titre des fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans consolidés se chiffraient à 9 499 \$ (10 186 \$ au 31 décembre 2016). Les produits et les charges résultant de ces ententes sont portés aux produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat.

En 2016, la compagnie a terminé le transfert des activités de rentes de The Equitable Life Assurance Company (Equitable Life) acquises en 2015, d'un montant d'environ 1 600 \$.

En 2016, une filiale de la compagnie a terminé le transfert d'un portefeuille d'un montant d'environ 1 300 \$ dans le cadre duquel des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ont été repris et des obligations et de la trésorerie connexes ont été acquises. Le portefeuille de passifs relatifs aux contrats d'investissement avait auparavant été réassuré par la compagnie, selon la méthode des fonds retenus.

Les points suivants présentent les fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles la compagnie est exposée au risque de crédit :

a) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	132 \$	132 \$	214 \$	214 \$
Obligations	7 806	7 806	8 391	8 391
Autres actifs	106	106	118	118
Total	8 044 \$	8 044 \$	8 723 \$	8 723 \$
Éléments couverts :				
Passifs au titre des cessions en réassurance	7 777 \$	7 777 \$	8 218 \$	8 218 \$
Surplus	267	267	505	505
Total	8 044 \$	8 044 \$	8 723 \$	8 723 \$

6. Fonds détenus par des assureurs cédants (suite)

b) Le tableau suivant présente, par secteur, la valeur comptable des obligations comprises dans les fonds déposés :

	2017	2016
Obligations émises ou garanties par :		
Trésor	918 \$	1 143 \$
Organismes gouvernementaux	1 424	1 506
Créances titrisées par des agences	—	3
Autres créances titrisées	891	1 126
Services financiers	1 834	1 764
Communications	159	132
Produits de consommation courante	606	692
Énergie	244	276
Produits industriels	256	252
Technologie	74	72
Transport	196	164
Services publics	1 204	1 228
Total des obligations à long terme	7 806	8 358
Obligations à court terme	—	33
Total	7 806 \$	8 391 \$

c) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2017	2016
AAA	714 \$	618 \$
AA	3 204	3 792
A	3 240	3 300
BBB	439	476
BB ou inférieure	209	205
Total	7 806 \$	8 391 \$

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés à ses instruments financiers. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus éventuel d'un débiteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles auprès de la compagnie.

La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Des politiques en matière de placement sont mises en œuvre afin de réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

- Identification du risque de crédit à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour réduire le risque de crédit lié aux instruments dérivés, la compagnie établit dans ses politiques de placement des limites à l'égard de la notation de la contrepartie, et elle cherche également à obtenir des ententes de garanties, lorsqu'il est possible de le faire.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à la compagnie est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque de réassurance. La compagnie tente de réduire au minimum le risque de crédit lié à la réassurance en établissant des limites fondées sur les notations pour le montant net des positions cédées par contrepartie, et en cherchant une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la compagnie lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 043 \$	1 939 \$
Obligations		
À la juste valeur par le biais du résultat net	47 541	45 833
Disponibles à la vente	7 452	6 338
Prêts et créances	8 439	7 787
Prêts hypothécaires	6 799	6 610
Avances consenties aux titulaires de polices	933	973
Fonds détenus par des assureurs cédants ⁽¹⁾	9 499	10 186
Actifs au titre des cessions en réassurance	8 503	9 309
Intérêts à recevoir et intérêts courus	681	665
Débiteurs	1 163	1 012
Primes en voie de recouvrement	667	645
Actifs du compte de négociation	91	81
Créances liées à des contrats de location-financement	160	80
Autres actifs ⁽²⁾	72	97
Actifs dérivés	206	206
	<u>94 249 \$</u>	<u>91 761 \$</u>

(1) Ce poste comprend un montant de 8 044 \$ (8 723 \$ au 31 décembre 2016) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels la compagnie conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (note 6).

(2) Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la compagnie (note 11).

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par la compagnie au 31 décembre 2017 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 38 \$ (6 \$ au 31 décembre 2016).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par secteur et par région :

	2017			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation américaine	
Obligations émises ou garanties par :				
Trésor	711 \$	12 249 \$	204 \$	13 164 \$
Organismes gouvernementaux	8 080	7 492	367	15 939
Créances titrisées par des agences	—	8	40	48
Autres créances titrisées	616	1 700	314	2 630
Services financiers	1 806	5 426	170	7 402
Communications	280	978	60	1 318
Produits de consommation				
courante	1 435	2 993	271	4 699
Énergie	535	812	143	1 490
Produits industriels	678	1 643	347	2 668
Technologie	299	410	28	737
Transport	1 169	1 098	31	2 298
Services publics	3 947	4 196	590	8 733
Total des obligations à long terme	19 556	39 005	2 565	61 126
Obligations à court terme	683	1 623	—	2 306
Total	20 239 \$	40 628 \$	2 565 \$	63 432 \$

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

	2016			Total
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation américaine	
Obligations émises ou garanties par :				
Trésor	954 \$	10 647 \$	254 \$	11 855 \$
Organismes gouvernementaux	7 444	6 709	392	14 545
Créances titrisées par des agences	—	134	58	192
Autres créances titrisées	826	1 809	314	2 949
Services financiers	1 658	5 166	165	6 989
Communications	234	938	77	1 249
Produits de consommation				
courante	1 318	3 023	292	4 633
Énergie	467	913	175	1 555
Produits industriels	623	1 540	387	2 550
Technologie	270	416	30	716
Transport	1 086	1 055	35	2 176
Services publics	3 336	4 179	631	8 146
Total des obligations à long terme	18 216	36 529	2 810	57 555
Obligations à court terme	888	1 515	—	2 403
Total	19 104 \$	38 044 \$	2 810 \$	59 958 \$

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par région :

	2017			Total
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	
Exploitation canadienne	370 \$	901 \$	1 527 \$	2 798 \$
Exploitation américaine	—	254	151	405
Exploitation européenne et réassurance	—	413	3 183	3 596
Total	370 \$	1 568 \$	4 861 \$	6 799 \$

	2016			Total
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	
Exploitation canadienne	347 \$	757 \$	1 512 \$	2 616 \$
Exploitation américaine	—	210	194	404
Exploitation européenne et réassurance	—	383	3 207	3 590
Total	347 \$	1 350 \$	4 913 \$	6 610 \$

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

iii) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
AAA	9 644 \$	9 022 \$
AA	23 263	21 908
A	22 012	20 804
BBB	7 948	7 664
BB ou inférieure	565	560
Total	63 432 \$	59 958 \$

Portefeuille de dérivés selon la notation

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :		
AA	78 \$	83 \$
A	114	107
BBB	13	15
Dérivés négociés en Bourse	1	1
Total	206 \$	206 \$

iv) Prêts en souffrance n'ayant pas subi de dépréciation

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Moins de 30 jours	— \$	— \$
De 30 à 90 jours	—	—
Plus de 90 jours	1	1
Total	1 \$	1 \$

v) Les données qui suivent représentent la provision pour pertes sur créances futures pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces montants s'ajoutent aux provisions pour pertes sur actifs comprises dans l'actif :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Polices avec participation	357 \$	318 \$
Polices sans participation	1 188	1 293
Total	1 545 \$	1 611 \$

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- La compagnie gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif. Environ 85 % (environ 85 % en 2016) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou assujettis à des rajustements à la juste valeur.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de la compagnie et de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités. La compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou des marchés financiers.

	Paiements exigibles par période						Plus de 5 ans
	Total	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
Débitures	975 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	975 \$
Titres de fiducies de capital ⁽¹⁾	150	—	—	—	—	—	150
Obligations d'achat	42	14	23	5	—	—	—
Cotisations au titre des régimes de retraite	97	97	—	—	—	—	—
Total	1 264 \$	111 \$	23 \$	5 \$	— \$	— \$	1 125 \$

⁽¹⁾ Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 25 \$ (valeur comptable de 35 \$).

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers consolidés contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être sensiblement différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché;
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer;
- des limites générales des modèles internes de la compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses émises ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif. La compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de la compagnie sont libellées en dollars canadiens, en euros et en dollars américains. En vertu des IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel la compagnie est exposée :

- La compagnie utilise certaines mesures financières, par exemple, des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à la non-concordance des devises.
- Dans le cas d'actifs couvrant des passifs qui ne sont pas libellés dans la même devise, la compagnie reconvertit généralement ces actifs dans la monnaie des passifs en question au moyen de contrats de change.
- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la compagnie est exposée :

- La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), la compagnie investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. La compagnie bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux capitaux propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,15 % (0,16 % en 2016). Les pertes sur créances futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation, la diminution et la fluctuation des taux. La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen exhaustif annuel. De l'avis de la compagnie, une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence significative sur la fourchette des taux d'intérêt devant être couverts par les provisions. Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par la compagnie.

Le total de la provision relative aux taux d'intérêt tient également compte des scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires :

- Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits se serait traduite par des fluctuations des taux d'intérêt pour les actifs et les passifs qui se seraient compensées, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net.
- Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits se serait traduite par des fluctuations des taux d'intérêt pour les actifs et les passifs qui se seraient compensées, sans qu'il y ait d'incidence sur le résultat net.

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Une autre façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une modification de 1 % de la fourchette des taux d'intérêt qui, selon la compagnie, devraient être couverts par ces provisions sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se répercutant sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie. L'incidence qu'aurait une augmentation ou une diminution immédiate de 1 % des taux de la partie inférieure et supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions se présente comme suit :

	2017		2016	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(168) \$	534 \$	(139) \$	415 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	114 \$	(382) \$	101 \$	(305) \$

iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer le risque de prix, la politique de placement de la compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts a été atténué au moyen de traités de réassurance et d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices comportant des garanties liées aux fonds distincts, la compagnie calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale 75 (ECU 75).

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de capitaux propres non cotés en Bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits aux flux de trésorerie de durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des actions. Leur montant pourrait donc varier en conséquence. Les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des valeurs des actions se présentent comme suit :

	2017		2016	
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %
Variation des valeurs des actions				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation	(54) \$	76 \$	(47) \$	55 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	45 \$	(61) \$	40 \$	(45) \$

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. Les répercussions attendues d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se présentent comme suit :

	2017		2016	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions				
Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation	(421) \$	439 \$	(387) \$	405 \$
Augmentation (diminution) du bénéfice net	351 \$	(359) \$	321 \$	(331) \$

d) Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires

La compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La compagnie reçoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en Bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des Bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les prises en pension de titres de la compagnie font également l'objet de droits de compensation en cas de défaillance. Ces transactions et ces accords comprennent des conventions-cadres de compensation qui prévoient la compensation des obligations de paiement entre la compagnie et ses contreparties en cas de défaillance.

7. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Les tableaux présentent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

	2017			Exposition nette
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan		
		Position de compensation de la contrepartie ⁽¹⁾	Garanties financières reçues ou versées ⁽²⁾	
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	206 \$	(176) \$	(7) \$	23 \$
Total des instruments financiers – actifs	206 \$	(176) \$	(7) \$	23 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments dérivés	723 \$	(176) \$	(193) \$	354 \$
Total des instruments financiers – passifs	723 \$	(176) \$	(193) \$	354 \$
	2016			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Montants connexes non compensés dans le bilan		Exposition nette
		Position de compensation de la contrepartie ⁽¹⁾	Garanties financières reçues ou versées ⁽²⁾	
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	206 \$	(177) \$	(4) \$	25 \$
Total des instruments financiers – actifs	206 \$	(177) \$	(4) \$	25 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments dérivés	1 032 \$	(177) \$	(268) \$	587 \$
Total des instruments financiers – passifs	1 032 \$	(177) \$	(268) \$	587 \$

(1) Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

(2) Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en Bourse, la marge initiale. Les garanties financières reçues à l'égard de prises en pension de titres sont détenues par un tiers. Le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 38 \$ (6 \$ au 31 décembre 2016) et un montant de 229 \$ a été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés (303 \$ au 31 décembre 2016).

8. Évaluation à la juste valeur

La compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme standardisés négociés en Bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations et d'actions privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compris dans le niveau 2.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

Actifs évalués à la juste valeur	2017			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 043 \$	— \$	— \$	2 043 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	47 476	65	47 541
Actions	2 670	—	18	2 688
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 670	47 476	83	50 229
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	—	7 452	—	7 452
Actions	—	—	1	1
Total des actifs financiers disponibles à la vente	—	7 452	1	7 453
Immeubles de placement	—	—	3 222	3 222
Fonds détenus par des assureurs cédants	132	7 806	—	7 938
Dérivés ⁽¹⁾	1	205	—	206
Actifs au titre des cessions en réassurance	—	131	—	131
Autres actifs – actifs du compte de négociation	91	—	—	91
Total des actifs évalués à la juste valeur	4 937 \$	63 070 \$	3 306 \$	71 313 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ⁽²⁾	2 \$	721 \$	— \$	723 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	—	1 740	22	1 762
Total des passifs évalués à la juste valeur	2 \$	2 461 \$	22 \$	2 485 \$

(1) Compte non tenu de garanties de 38 \$ reçues de contreparties.

(2) Compte non tenu de garanties de 208 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Actifs évalués à la juste valeur	2016			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 939 \$	— \$	— \$	1 939 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	45 832	1	45 833
Actions	2 427	1	17	2 445
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 427	45 833	18	48 278
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations	—	6 338	—	6 338
Actions	—	—	1	1
Total des actifs financiers disponibles à la vente	—	6 338	1	6 339
Immeubles de placement	—	—	3 033	3 033
Fonds détenus par des assureurs cédants	214	8 391	—	8 605
Dérivés ⁽¹⁾	1	205	—	206
Actifs au titre des cessions en réassurance	—	162	—	162
Autres actifs détenus à des fins de transaction	81	—	—	81
Total des actifs évalués à la juste valeur	4 662 \$	60 929 \$	3 052 \$	68 643 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ⁽²⁾	1 \$	1 031 \$	— \$	1 032 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	—	1 905	20	1 925
Total des passifs évalués à la juste valeur	1 \$	2 936 \$	20 \$	2 957 \$

(1) Compte non tenu de garanties de 6 \$ reçues de contreparties.

(2) Compte non tenu de garanties de 283 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la compagnie a utilisé des données du niveau 3.

	2017						
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investissement
Solde au début de l'exercice	1 \$	— \$	17 \$	1 \$	3 033 \$	3 052 \$	20 \$
Total des profits							
Compris dans le bénéfice net	1		1	—	105	107	—
Compris dans les autres éléments de bénéfice global ⁽¹⁾	4	—	—	—	68	72	—
Achats	—	—	—	—	88	88	—
Ventes	—	—	—	—	(72)	(72)	—
Autres	—	—	—	—	—	—	2
Transferts vers le niveau 3 ⁽²⁾	60	—	—	—	—	60	—
Transferts hors du niveau 3 ⁽²⁾	(1)	—	—	—	—	(1)	—
Solde à la fin de l'exercice	65 \$	— \$	18 \$	1 \$	3 222 \$	3 306 \$	22 \$
Total des profits pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	1 \$	— \$	1 \$	— \$	105 \$	107 \$	— \$
Variation des profits latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2017	1 \$	— \$	1 \$	— \$	84 \$	86 \$	— \$

(1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

(2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

(3) Comprendent les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

	2016						
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽³⁾	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investissement
Solde au début de l'exercice	10 \$	1 \$	22 \$	1 \$	3 703 \$	3 737 \$	27 \$
Total des pertes							
Compris dans le résultat net	—	—	(1)	—	(26)	(27)	—
Compris dans les autres éléments de bénéfice global ⁽¹⁾	—	—	—	—	(633)	(633)	—
Achats	—	—	7	—	51	58	—
Ventes	—	—	(11)	—	(62)	(73)	—
Autres	—	—	—	—	—	—	(7)
Transferts vers le niveau 3 ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 ⁽²⁾	(9)	(1)	—	—	—	(10)	—
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	— \$	17 \$	1 \$	3 033 \$	3 052 \$	20 \$
Total des pertes pour l'exercice comprises dans les produits nets tirés des placements	— \$	— \$	(1) \$	— \$	(26) \$	(27) \$	— \$
Variation des pertes latentes pour l'exercice comprises dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2016	— \$	— \$	(1) \$	— \$	(27) \$	(28) \$	— \$

(1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

(2) Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

(3) Comprennent les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation	Fourchette de 2,6 % à 10,3 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
		Taux réversif	Fourchette de 4,8 % à 7,5 %	Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur.
		Taux d'inoccupation	Moyenne pondérée de 1,4 %	Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

	2017				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers classés comme prêts et créances					
Obligations	— \$	8 112 \$	54 \$	1 202 \$	9 368 \$
Prêts hypothécaires	—	7 422	—	—	7 422
Avances consenties aux titulaires de polices	—	933	—	—	933
Total des actifs financiers classés comme prêts et créances	—	16 467	54	1 202	17 723
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions ⁽¹⁾	—	—	—	100	100
Autres actions ⁽²⁾	—	—	—	2	2
Fonds détenus par des assureurs cédants	—	—	—	106	106
Total des actifs présentés à la juste valeur	— \$	16 467 \$	54 \$	1 410 \$	17 931 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débitures et autres instruments d'emprunt	— \$	128 \$	— \$	875 \$	1 003 \$
Titres de fiducies de capital	—	221	—	—	221
Total des passifs présentés à la juste valeur	— \$	349 \$	— \$	875 \$	1 224 \$

(1) Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

(2) Les autres actions comprennent les placements dans des titres de participation de sociétés dont la compagnie ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles elle exerce une influence notable.

8. Évaluation à la juste valeur (suite)

	2016				Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers classés comme prêts et créances					
Obligations	— \$	7 416 \$	74 \$	1 209 \$	8 699 \$
Prêts hypothécaires	—	7 240	—	—	7 240
Avances consenties aux titulaires de polices	—	973	—	—	973
Total des actifs financiers classés comme prêts et créances	—	15 629	74	1 209	16 912
Actifs financiers disponibles à la vente					
Actions ⁽¹⁾	—	—	—	135	135
Autres actions ⁽²⁾	—	—	—	193	193
Fonds détenus par des assureurs cédants	—	—	—	118	118
Total des actifs présentés à la juste valeur	— \$	15 629 \$	74 \$	1 655 \$	17 358 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débitures et autres instruments d'emprunt					
Titres de fiducies de capital	— \$	405 \$	— \$	852 \$	1 257 \$
	—	212	—	—	212
Total des passifs présentés à la juste valeur	— \$	617 \$	— \$	852 \$	1 469 \$

(1) Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

(2) Les autres actions comprennent les placements de la compagnie dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande, dont la compagnie ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable.

9. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

- i) La valeur comptable du goodwill, attribuée en entier au compte de l'actionnaire, et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	756 \$	731 \$
Acquisition d'entreprise	—	95
Fluctuations des taux de change	38	(70)
Solde à la fin de l'exercice	794 \$	756 \$

9. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

- ii) Dans les secteurs opérationnels de la compagnie, le goodwill a été affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. La compagnie n'affecte pas les montants négligeables de goodwill et d'immobilisations incorporelles à durée indéterminée à de multiples groupes d'unités génératrices de trésorerie. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel le goodwill a été attribué à sa valeur recouvrable, de la manière suivante :

	<u>2017</u>	<u>2016⁽¹⁾</u>
Client individuel	16 \$	16 \$
Client collectif	10	10
Assurance et rentes	749	711
Exploitation américaine	19	19
Total	794 \$	756 \$

- (1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017, la compagnie a restructuré ses unités d'exploitation Assurance individuelle, Gestion du patrimoine et Assurance collective au sein de l'exploitation canadienne pour former deux nouvelles unités d'exploitation : Client individuel et Client collectif. La restructuration a entraîné des modifications des chiffres correspondants pour ces groupes d'unités génératrices de trésorerie.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 362 \$ (335 \$ en 2016) comprennent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

- i) Immobilisations incorporelles à durée indéterminée :

	<u>2017</u>		
	<u>Marques et marques de commerce</u>	<u>Liées aux contrats de clients</u>	<u>Total</u>
Coût			
Solde au début de l'exercice	136 \$	— \$	136 \$
Fluctuations des taux de change	9	—	9
Solde à la fin de l'exercice	145 \$	— \$	145 \$
	<u>2016</u>		
	<u>Marques et marques de commerce</u>	<u>Liées aux contrats de clients</u>	<u>Total</u>
Coût			
Solde au début de l'exercice	144 \$	3 \$	147 \$
Transfert vers les immobilisations incorporelles à durée déterminée	—	(3)	(3)
Fluctuations des taux de change	(8)	—	(8)
Solde à la fin de l'exercice	136 \$	— \$	136 \$

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été affectées au groupe d'unités génératrices de trésorerie Assurance et rentes au sein de l'unité Exploitation européenne et réassurance.

9. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

ii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée :

	2017			
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Logiciels	Total
	9 à 30 ans Linéaire	30 ans Linéaire	3 à 10 ans Linéaire	
Période d'amortissement				
Mode d'amortissement				
Coût				
Solde au début de l'exercice	162 \$	28 \$	184 \$	374 \$
Entrées	—	—	43	43
Fluctuations des taux de change	10	2	11	23
Cessions	—	—	(7)	(7)
Solde à la fin de l'exercice	172 \$	30 \$	231 \$	433 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(40) \$	(14) \$	(121) \$	(175) \$
Fluctuations des taux de change	(3)	(1)	(5)	(9)
Cessions	—	—	6	6
Amortissement	(15)	(1)	(22)	(38)
Solde à la fin de l'exercice	(58) \$	(16) \$	(142) \$	(216) \$
Valeur comptable nette	114 \$	14 \$	89 \$	217 \$
	2016			
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Logiciels	Total
	9 à 30 ans Linéaire	30 ans Linéaire	3 à 10 ans Linéaire	
Période d'amortissement				
Mode d'amortissement				
Coût				
Solde au début de l'exercice	127 \$	30 \$	143 \$	300 \$
Entrées	39	—	46	85
Transferts hors des immobilisations incorporelles à durée indéterminée	3	—	—	3
Fluctuations des taux de change	(7)	(2)	(5)	(14)
Solde à la fin de l'exercice	162 \$	28 \$	184 \$	374 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(30) \$	(13) \$	(102) \$	(145) \$
Fluctuations des taux de change	3	—	3	6
Amortissement	(13)	(1)	(22)	(36)
Solde à la fin de l'exercice	(40) \$	(14) \$	(121) \$	(175) \$
Valeur comptable nette	122 \$	14 \$	63 \$	199 \$

La période d'amortissement moyenne pondérée restante des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux contrats de clients et aux canaux de distribution est de 11 ans et de 16 ans, respectivement (12 ans et 17 ans au 31 décembre 2016, respectivement).

9. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

c) Valeur recouvrable

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la compagnie affecte le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La juste valeur est déterminée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en Bourse et de transactions d'acquisition d'entreprise précédentes. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable utilisées par les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actif. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers, entre autres. Les multiples de valorisation utilisés pour mesurer la juste valeur représentent des données de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la compagnie a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2017. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation.

Une modification raisonnable des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie ne devrait pas faire en sorte que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie excède leur valeur recouvrable.

10. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles ainsi que sa variation :

	2017	2016
Valeur comptable au début de l'exercice	230 \$	230 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	(9)	(7)
Valeur comptable nette au début de l'exercice	221	223
Entrées	57	6
Amortissement	(2)	(2)
Fluctuations des taux de change	5	(6)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	281 \$	221 \$

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 65 \$ au 31 décembre 2017 (60 \$ au 31 décembre 2016).

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

11. Autres actifs

	2017	2016
Coûts d'acquisition différés	574 \$	523 \$
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 23)	193	214
Actifs du compte de négociation	91	81
Créances liées à un contrat de location-financement	160	80
Charges payées d'avance	21	17
Autres actifs divers	65	79
Total	1 104 \$	994 \$

Le total d'autres actifs d'un montant de 184 \$ (181 \$ au 31 décembre 2016) devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Coûts d'acquisition différés

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	523 \$	632 \$
Entrées	112	60
Amortissement	(48)	(46)
Fluctuations des taux de change	26	(73)
Cessions	(39)	(50)
Solde à la fin de l'exercice	574 \$	523 \$

Créances liées à des contrats de location-financement

La compagnie a quatre contrats de location-financement relatifs à des propriétés en Europe. Ces propriétés ont été louées pour des durées variant entre 27 ans et 40 ans.

Le tableau suivant présente le total des créances liées à des contrats de location-financement pour les quatre propriétés :

	2017	
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Un an	7 \$	7 \$
Plus de un an à cinq ans	29	25
Plus de cinq ans	327	128
	363	160
Déduire : produits non acquis au titre des contrats de location-financement	203	—
Total des créances liées à des contrats de location-financement	160 \$	160 \$

Le taux de rentabilité interne des contrats s'établit entre 3,7 % et 6,2 %.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

	2017		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	80 717 \$	8 372 \$	72 345 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 762	131	1 631
Total	82 479 \$	8 503 \$	73 976 \$

	2016		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	78 459 \$	9 147 \$	69 312 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 925	162	1 763
Total	80 384 \$	9 309 \$	71 075 \$

b) Composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et actif connexe

- i) La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se présente comme suit :

	2017		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Client individuel	7 598 \$	(350) \$	7 948 \$
Exploitation européenne et réassurance	1 286	—	1 286
Exploitation américaine	2 401	(1)	2 402
Polices sans participation			
Client individuel	10 103	1 497	8 606
Client collectif	6 640	144	6 496
Exploitation européenne et réassurance	52 740	6 140	46 600
Exploitation américaine	1 711	1 073	638
Total	82 479 \$	8 503 \$	73 976 \$

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2016		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Client individuel	6 733 \$	(312) \$	7 045 \$
Exploitation européenne et réassurance	1 385	—	1 385
Exploitation américaine	2 605	(4)	2 609
Polices sans participation			
Client individuel	9 990	1 800	8 190
Client collectif	6 181	147	6 034
Exploitation européenne et réassurance	51 573	6 443	45 130
Exploitation américaine	1 917	1 235	682
Total	80 384 \$	9 309 \$	71 075 \$

ii) Le tableau suivant présente la composition de l'actif couvrant les passifs ainsi que les capitaux propres :

	2017					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Client individuel	4 511 \$	1 449 \$	797 \$	240 \$	601 \$	7 598 \$
Exploitation européenne et réassurance	928	27	110	48	173	1 286
Exploitation américaine	1 768	320	—	—	313	2 401
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Client individuel	8 338	422	1 310	16	17	10 103
Client collectif	4 144	555	38	—	1 903	6 640
Exploitation européenne et réassurance	32 627	3 569	258	2 811	13 475	52 740
Exploitation américaine	546	77	—	—	1 088	1 711
Autres passifs	2 720	163	222	17	115 126	118 248
Total des capitaux propres	7 850	217	56	90	3 744	11 957
Total de la valeur comptable	63 432 \$	6 799 \$	2 791 \$	3 222 \$	136 440 \$	212 684 \$
Juste valeur	64 361 \$	7 422 \$	2 791 \$	3 222 \$	136 440 \$	214 236 \$

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2016 (note 33)					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Client individuel	4 153 \$	1 370 \$	674 \$	200 \$	336 \$	6 733 \$
Exploitation européenne et réassurance	988	32	123	56	186	1 385
Exploitation américaine	1 948	307	—	—	350	2 605
Passifs relatifs aux polices sans participation ⁽¹⁾						
Client individuel	7 885	435	1 219	—	451	9 990
Client collectif	3 585	464	52	—	2 080	6 181
Exploitation européenne et réassurance	31 088	3 557	232	2 678	14 018	51 573
Exploitation américaine	556	87	—	—	1 274	1 917
Autres passifs	2 954	181	231	16	102 442	105 824
Total des capitaux propres	6 801	177	243	83	3 480	10 784
Total de la valeur comptable	59 958 \$	6 610 \$	2 774 \$	3 033 \$	124 617 \$	196 992 \$
Juste valeur	60 870 \$	7 240 \$	2 774 \$	3 033 \$	124 617 \$	198 534 \$

⁽¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017, la compagnie a restructuré ses unités d'exploitation Assurance individuelle, Gestion du patrimoine et Assurance collective au sein de l'exploitation canadienne pour former deux nouvelles unités d'exploitation : Client individuel et Client collectif. La restructuration a entraîné des modifications des chiffres correspondants.

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

c) Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

	2017			Total, montant net
	Polices avec participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	10 704 \$	(316) \$	11 020 \$	
Incidence des nouvelles affaires	(86)	—	(86)	
Variations normales des affaires en vigueur	853	(15)	868	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	53	(20)	73	
Conversion du fonds avec participation	(74)	—	(74)	
Transfert d'affaires avec des sociétés liées	—	—	—	
Incidence des fluctuations des taux de change	(181)	—	(181)	
Solde à la fin de l'exercice	11 269 \$	(351) \$	11 620 \$	
	Polices sans participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début de l'exercice	67 755 \$	9 463 \$	58 292 \$	69 312 \$
Incidence des nouvelles affaires	3 195	193	3 002	2 916
Variations normales des affaires en vigueur	(1 675)	(141)	(1 534)	(666)
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(1 126)	(821)	(305)	(232)
Conversion du fonds avec participation	74	—	74	—
Transfert d'affaires avec des sociétés liées	—	(38)	38	38
Transfert d'affaires avec des parties externes	(51)	—	(51)	(51)
Incidence des fluctuations des taux de change	1 276	67	1 209	1 028
Solde à la fin de l'exercice	69 448 \$	8 723 \$	60 725 \$	72 345 \$

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

	2016			Total, montant net
	Polices avec participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	10 481 \$	(283) \$	10 764 \$	
Incidence des nouvelles affaires	(147)	—	(147)	
Variations normales des affaires en vigueur	644	(31)	675	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(70)	(1)	(69)	
Incidence des fluctuations des taux de change	(204)	(1)	(203)	
Solde à la fin de l'exercice	10 704 \$	(316) \$	11 020 \$	
	Polices sans participation			
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
Solde au début de l'exercice	73 442 \$	8 764 \$	64 678 \$	75 442 \$
Incidence des nouvelles affaires	2 535	354	2 181	2 034
Variations normales des affaires en vigueur	1 029	185	844	1 519
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	21	353	(332)	(401)
Transfert d'affaires avec des parties externes	(4)	—	(4)	(4)
Transfert d'affaires avec des sociétés liées	—	177	(177)	(177)
Incidence des fluctuations des taux de change	(9 268)	(370)	(8 898)	(9 101)
Solde à la fin de l'exercice	67 755 \$	9 463 \$	58 292 \$	69 312 \$

Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la juste valeur des actifs connexes sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

En 2017, le principal facteur à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance a été l'incidence combinée des nouvelles affaires de 2 916 \$, des fluctuations des taux de change de 1 028 \$ de même que des transferts d'affaires avec des sociétés liées de 38 \$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des baisses de 666 \$ causées par la variation normale des affaires en vigueur, de 232 \$ découlant des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses et de 51 \$ causées par des transferts d'affaires avec des parties externes.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 305 \$ en 2017 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. Cette diminution s'explique principalement par la révision des hypothèses économiques de 259 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 237 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 23 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 163 \$, au raffinement de la modélisation de 30 \$, à la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 10 \$ et à la révision d'autres provisions de 9 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a augmenté de 73 \$ en 2017 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette augmentation s'explique principalement par la baisse du rendement des placements de 1 855 \$, la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 62 \$ et le raffinement de la modélisation de 7 \$, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 1 641 \$, la révision des hypothèses à l'égard des charges et de l'impôt de 204 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 6 \$.

En 2016, les principaux facteurs à la base de la diminution du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été l'incidence des fluctuations des taux de change de 9 101 \$, celle des mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses, d'un montant de 401 \$, ainsi que celle des transferts d'affaires avec des sociétés liées, d'un montant de 177 \$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des hausses attribuables à l'incidence des nouvelles affaires de 2 034 \$ et celle des variations normales des affaires en vigueur de 1 519 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 332 \$ en 2016 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. La diminution s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 227 \$, la révision des hypothèses économiques de 170 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 47 \$, le raffinement de la modélisation de 40 \$ ainsi que la révision d'autres provisions de 11 \$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses à l'égard des charges et de l'impôt de 120 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 46 \$.

Le taux d'actualisation servant à l'évaluation d'un actif au titre des cessions en réassurance a été modifié en Irlande. Cette modification des estimations comptables a donné lieu à une hausse de 360 \$ du montant brut des passifs et des actifs au titre des cessions en réassurance et n'a eu aucune incidence sur le passif net et le bénéfice net.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 69 \$ en 2016 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par la hausse du rendement des placements de 59 \$, les provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 35 \$, la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 12 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 2 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 2 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables au raffinement de la modélisation de 29 \$ et à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 13 \$.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

d) Variations des passifs relatifs aux contrats d'investissement, évalués à la juste valeur

	2017			2016		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	1 925 \$	162 \$	1 763 \$	2 178 \$	188 \$	1 990 \$
Variations normales des affaires en vigueur	(171)	(33)	(138)	(219)	(26)	(193)
Résultats au chapitre des placements	95	11	84	82	6	76
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(22)	—	(22)	(46)	—	(46)
Incidence des fluctuations des taux de change	(65)	(9)	(56)	(70)	(6)	(64)
Solde à la fin de l'exercice	1 762 \$	131 \$	1 631 \$	1 925 \$	162 \$	1 763 \$

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur.

e) Primes brutes souscrites et montants bruts des prestations aux titulaires de polices

i) Primes reçues

	2017	2016
Primes directes	10 606 \$	8 926 \$
Primes liées à la réassurance prise en charge	12 566	11 008
Total	23 172 \$	19 934 \$

ii) Prestations aux titulaires de polices

	2017	2016
Prestations directes	6 689 \$	6 525 \$
Prestations liées à la réassurance prise en charge	13 141	11 593
Total	19 830 \$	18 118 \$

*12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)***f) Hypothèses actuarielles**

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la compagnie à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats du secteur servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance-vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, et en fonction de facteurs propres à certains produits et des directives professionnelles. En outre, des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, la mortalité fait également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité du secteur à cet égard.

Morbidité

La compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

Rendement des placements

Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux (note 7c).

Frais

Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions, par exemple) et l'impôt sont comptabilisés selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges d'exploitation indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges d'exploitation unitaires. L'évaluation des charges d'exploitation futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. La compagnie est largement exposée aux produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. La compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participations des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations ajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités ajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification nette non significative des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans les modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

g) Gestion des risques

i) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

Dans le cadre de ses activités à titre d'assureur, la Canada-Vie accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. La compagnie a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à la stratégie de tarification de la compagnie et le recours à des ententes de réassurance.

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

L'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la compagnie sur les passifs en question est présentée ci-dessous.

	Augmentation (diminution) du bénéfice net	
	2017	2016
Mortalité – augmentation de 2 %	(212) \$	(199) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	(435) \$	(373) \$
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(104) \$	(101) \$
Rendement des placements		
Modification parallèle de la courbe de rendement		
Hausse de 1 %	— \$	— \$
Baisse de 1 %	— \$	— \$
Variation des taux d'intérêt		
Hausse de 1 %	114 \$	101 \$
Baisse de 1 %	(382) \$	(305) \$
Variation de la valeur des actions		
Hausse de 10 %	45 \$	40 \$
Baisse de 10 %	(61) \$	(45) \$
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions		
Hausse de 1 %	351 \$	321 \$
Baisse de 1 %	(359) \$	(331) \$
Charges – augmentation de 5 %	(78) \$	(74) \$
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(394) \$	(359) \$

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique.

	2017			2016		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Exploitation canadienne	24 341 \$	1 291 \$	23 050 \$	22 904 \$	1 635 \$	21 269 \$
Exploitation américaine	4 112	1 072	3 040	4 522	1 231	3 291
Exploitation européenne	54 026	6 140	47 886	52 958	6 443	46 515
Total	82 479 \$	8 503 \$	73 976 \$	80 384 \$	9 309 \$	71 075 \$

12. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (suite)

ii) Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les traités de réassurance ne libèrent pas la compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains traités de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la compagnie conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

13. Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada et en Europe, la compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts ou des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada, les actifs des fonds distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs et leurs passifs sont présentés dans des postes distincts des bilans consolidés, soit au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et un passif correspondant est comptabilisé au poste Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 1 085 \$ au 31 décembre 2017 (1 060 \$ au 31 décembre 2016).

Dans les comptes consolidés de résultat, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de la compagnie, ils ne sont pas inclus séparément dans les comptes consolidés de résultat.

13. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers et des produits unitaires à profit qui procurent certaines garanties liées aux valeurs de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la compagnie liée à ces fonds. La compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers consolidés. Outre son exposition à ces garanties, la compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

En Europe, la compagnie offre des produits unitaires à profit et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement par l'entremise d'Irish Life. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais comprennent le regroupement des fonds des titulaires de polices et des taux d'intérêt crédités minimaux.

La compagnie offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum au Canada et en Allemagne, ainsi que précédemment en Irlande. Certains produits assortis d'une garantie de retrait minimum de la compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2017, la valeur des produits assortis d'une garantie de retrait minimum en vigueur au Canada, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 1 441 \$ (1 398 \$ au 31 décembre 2016).

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la compagnie exerce ses activités :

a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 772 \$	10 021 \$
Obligations	17 082	15 765
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	72 995	62 180
Fonds communs de placement	3 482	3 636
Immeubles de placement	4 014	4 035
	<u>108 345</u>	<u>95 637</u>
Produits à recevoir	226	207
Autres actifs	379	269
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	1 085	1 060
Total	<u><u>110 035 \$</u></u>	<u><u>97 173 \$</u></u>

13. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	97 173 \$	98 587 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	13 307	10 119
Produits nets tirés des placements	267	91
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	2 843	2 693
Profits en capital latents sur les placements, montant net	2 380	3 939
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	4 685	(9 544)
Retraits des titulaires de polices	(10 637)	(8 995)
Acquisitions d'entreprises et autres	—	193
Virement vers le fonds général, montant net	(8)	(28)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	25	118
Total	12 862	(1 414)
Solde à la fin de l'exercice	110 035 \$	97 173 \$

c) Produits tirés des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2017	2016
Produits nets tirés des placements	267 \$	91 \$
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	2 843	2 693
Profits en capital latents sur les placements, montant net	2 380	3 939
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	4 685	(9 544)
Total	10 175	(2 821)
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	10 175	(2 821)
Montant net	— \$	— \$

d) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur (note 8)

	2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts⁽¹⁾	65 329 \$	39 202 \$	5 065 \$	109 596 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu d'un montant de 439 \$ au titre des autres actifs, déduction faite des autres passifs.

	2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ⁽¹⁾	58 999 \$	32 727 \$	5 047 \$	96 773 \$

⁽¹⁾ Compte non tenu d'un montant de 400 \$ au titre des autres actifs, déduction faite des autres passifs.

13. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

En 2017, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 61 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (10 \$ transférés du niveau 2 au niveau 1 au 31 décembre 2016), principalement parce que la compagnie avait utilisé des données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères à la fin de l'exercice. Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur, pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables et pour lesquels la compagnie ne peut évaluer les actifs sous-jacents.

Au 31 décembre 2017, un montant de 734 \$ (639 \$ au 31 décembre 2016) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par Placements Mackenzie, une partie liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power (note 25).

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la compagnie a utilisé les données du niveau 3 :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	5 047 \$	5 176 \$
Total des profits (pertes) inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	334	(150)
Achats	468	207
Ventes	(918)	(361)
Transferts vers le niveau 3	136	175
Transferts hors du niveau 3	(2)	—
Solde à la fin de l'exercice	5 065 \$	5 047 \$

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, la compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la compagnie, et la compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2017, les honoraires et autres produits que la compagnie a gagnés en raison de ses participations dans ces entités structurées se sont chiffrés à 1 404 \$ (1 407 \$ au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, les autres actifs (note 11) comprenaient des placements de 91 \$ (81 \$ au 31 décembre 2016) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées en Europe.

14. Charges financières

Les charges financières s'établissent comme suit :

	2017	2016
Intérêts sur les débetures à long terme	23 \$	22 \$
Intérêts sur les titres de fiducies de capital (note 16)	11	11
Autres	6	6
Total	40 \$	39 \$

15. Débetures et autres instruments d'emprunt

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
À long terme				
Débetures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100 \$	128 \$	100 \$	128 \$
Billet subordonné exigible le 29 septembre 2026, ne portant pas intérêt, non garanti (note 25)	400	400	400	400
Billets de 32 £ et de 56 £ à 4,68 %, venant à échéance le 25 février 2034, non garantis (note 25)	150	150	146	146
Billet de 13 £ à 4,35 %, venant à échéance le 15 mai 2029, non garanti (note 25)	23	23	22	22
Emprunt subordonné de 200 € venant à échéance le 7 décembre 2031, portant intérêt à 2,73 % jusqu'à la première date de remboursement par anticipation au pair le 7 décembre 2026, et par la suite au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 %, non garanti (note 25) ⁽¹⁾	302	302	284	284
Débetures subordonnées de 200 €, remboursables par anticipation le 8 février 2017, portant intérêt à 5,25 %, comprend les swaps à taux fixe – taux variables connexes, non garanties ⁽²⁾	—	—	285	277
Total	975 \$	1 003 \$	1 237 \$	1 257 \$

(1) Le 7 décembre 2016, la compagnie a consenti à la société mère un emprunt subordonné de 200 €, d'une durée de 15 ans, au taux d'intérêt annuel de 2,73 % jusqu'à la première date de remboursement par anticipation au pair le 7 décembre 2026, et par la suite au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 % (note 25).

(2) Le 8 février 2017, Irish Life Assurance, une filiale en propriété exclusive indirecte de la compagnie, a remboursé ses débetures subordonnées de 284 \$ (200 €) à 5,25 % à leur montant en capital plus les intérêts courus.

16. Titres de fiducies de capital

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titres à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis	150 \$	221 \$	150 \$	212 \$

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV), une fiducie établie par la Canada-Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCs de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada-Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat (note 14). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 7 pour prendre connaissance des déclarations concernant la gestion des risques liés aux instruments financiers.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCs de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

17. Autres passifs

	2017	2016
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	335 \$	414 \$
Provisions au titre des produits différés	303	309
Découverts bancaires	50	126
Autres	1 213	1 129
Total	1 901 \$	1 978 \$

Un montant de 1 263 \$ (1 255 \$ au 31 décembre 2016) du total des autres passifs devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Provisions au titre des produits différés

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	309 \$	437 \$
Entrées	45	29
Amortissement	(35)	(39)
Fluctuations des taux de change	8	(76)
Cessions	(24)	(42)
Solde à la fin de l'exercice	303 \$	309 \$

18. Compte de participation

Le bénéfice net attribuable au compte de participation et comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat est le suivant :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Bénéfice net attribuable au compte de participation avant les participations des titulaires de polices	299 \$	453 \$
Participations des titulaires de polices	(312)	(314)
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation	(13) \$	139 \$

19. Participations ne donnant pas le contrôle

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la compagnie détenait une participation lui assurant le contrôle dans MAM Holdings Inc. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la Great-West, qui est la société mère de la compagnie, détenait une participation ne donnant pas le contrôle dans MAM Holdings Inc., une filiale en propriété indirecte de la compagnie. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle inscrit dans les comptes consolidés de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 était de 6 \$ (9 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016). Les participations ne donnant pas le contrôle figurant aux bilans consolidés au 31 décembre 2017 étaient de 96 \$ (90 \$ au 31 décembre 2016).

20. Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégories A, B, C, D, E et F
 Nombre illimité d'actions ordinaires

Émises et en circulation

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
Actions privilégiées				
Catégorie A, série 1, à dividende non cumulatif	18 000	— \$	18 000	— \$
Catégorie B, série 1, à dividende cumulatif de 7,23 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Total	8 018 000	200 \$	8 018 000	200 \$
Solde au début de l'exercice	258 887 312	2 277 \$	258 887 312	2 277 \$
Émises à la société mère	6 851 375	395	—	—
Solde à la fin de l'exercice	265 738 687	2 672 \$	258 887 312	2 277 \$

Les actions privilégiées de catégorie A, série 1, à dividende non cumulatif sont rachetables au gré de la compagnie au prix de 25 \$ par action, à compter de la date où il n'y a plus de titres de fiducies de capital de la FCCV en circulation, selon la plus éloignée de ces deux dates, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

Les actions privilégiées de catégorie B, série 1, à dividende cumulatif de 7,23 % sont rachetables au gré de la compagnie au prix de 25 \$ par action, plus tous les dividendes impayés.

Le 19 décembre 2017, la compagnie a émis 6 851 375 actions ordinaires à l'intention de la CFCV, pour une contrepartie totale de 395 \$.

21. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la compagnie.

La compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la suffisance du capital. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction ainsi que toutes les mesures de suffisance du capital afin de s'assurer qu'elles respectent le plan d'affaires stratégique de la compagnie.

La capitalisation cible de la compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance-vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales : le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (le MMPRCE). À cette fin, divers ajouts au capital ou diverses déductions de ce dernier sont prescrits par les lignes directrices du BSIF. Le tableau qui suit présente un sommaire des données et des ratios ayant trait au MMPRCE et l'information connexe de la Canada-Vie :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Capital de première catégorie ajusté, montant net	9 362 \$	8 315 \$
Capital de deuxième catégorie, montant net	2 360	2 382
Total du capital disponible	11 722 \$	10 697 \$
Total du capital requis	4 129 \$	3 890 \$
Ratio du capital de première catégorie	227 %	214 %
Ratio du capital total	284 %	275 %

Le ratio du MMPRCE de la Canada-Vie s'établit à 284 % et comprend 10 points de pourcentage pour tenir compte de l'incidence de l'activité liée au capital en prévision de la conclusion de l'acquisition de Retirement Advantage.

21. Gestion du capital (suite)

La compagnie se prépare à la mise en œuvre du nouveau cadre de capital réglementaire pour le secteur canadien de l'assurance. Le 1^{er} janvier 2018, le BSIF remplacera l'actuelle ligne directrice sur le MMRPCE par le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV). La première période de présentation de l'information financière visée sera le premier trimestre de 2018.

Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques locales en matière de solvabilité correspondent à Solvabilité II. Aux 31 décembre 2017 et 2016, toutes les entités réglementées en Europe répondaient aux exigences de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II.

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses autres établissements à l'étranger.

22. Paiements fondés sur des actions

- a) Afin de favoriser l'harmonisation des intérêts des administrateurs, des titulaires de polices et des actionnaires de la compagnie, celle-ci et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées obligatoires et d'un régime d'unités d'actions différées facultatif (les régimes obligatoires et le régime facultatif, respectivement) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit toucher 50 % de sa provision annuelle pour participation au conseil en unités d'actions différées. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle (y compris la rémunération liée aux comités du conseil) et des jetons de présence soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en espèces, ou à parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribuées est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto pendant les cinq derniers jours de Bourse du trimestre précédent (ce cours moyen pondéré étant la « valeur d'une unité d'action différée »). Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à ce moment. Au moment où l'administrateur quitte ses fonctions, il peut généralement faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en espèces établie en fonction de la valeur des unités à la date du rachat. En 2017, une tranche de 3 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (3 \$ en 2016).
- b) Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de Lifeco et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés reçoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en espèces correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 3 \$ (3 \$ en 2016) dans les comptes consolidés de résultat relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement. Au 31 décembre 2017, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement était de 8 \$ (8 \$ en 2016), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.
- c) Le plan d'achat d'actions pour les employés de la compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc. La compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 1 \$ (1 \$ en 2016) dans les comptes consolidés de résultat, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, relativement au plan d'achat d'actions pour les employés.

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques, capitalisation et risque

La compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. La compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Pour la plupart des régimes, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Les régimes à prestations définies importants de la compagnie et de ses filiales n'acceptent pas de nouveaux participants et, pour certains régimes, la constitution de prestations définies futures a cessé. Les nouveaux employés et ceux qui accumulaient des prestations définies dans le régime fermé ne sont admissibles qu'aux prestations en vertu des régimes à cotisations définies. L'exposition de la compagnie au titre des régimes à prestations définies continuera de s'atténuer au cours des exercices à venir.

Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales cumulées. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

La compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

La compagnie et ses filiales ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de retraite. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation de la compagnie. Des changements importants aux régimes de retraite requièrent l'approbation du conseil d'administration de la compagnie concernée.

La politique de capitalisation de la compagnie et de ses filiales en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés prévoit des cotisations d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la compagnie, sous forme de paiements de dépenses liées aux régimes ou sous forme d'un remboursement des excédents des régimes, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion des risques liés aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la compagnie.

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies de la compagnie et de ses filiales :

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	3 701 \$	3 661 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts	105	122	—	—
Rendement réel en sus des produits d'intérêts	157	163	—	—
Cotisations patronales	57	72	4	5
Cotisations salariales	6	8	—	—
Prestations versées	(107)	(93)	(4)	(5)
Excédent versé à l'employeur	—	(8)	—	—
Règlements	—	(19)	—	—
Frais administratifs	(2)	(7)	—	—
Transferts hors des régimes, montant net	(7)	(6)	—	—
Fluctuations des taux de change	132	(192)	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	4 042 \$	3 701 \$	— \$	— \$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	3 724 \$	3 590 \$	86 \$	87 \$
Coût des services rendus au cours de la période	63	60	—	—
Coût financier	102	116	3	3
Cotisations salariales	6	8	—	—
Prestations versées	(107)	(93)	(4)	(5)
Modifications des régimes	2	—	—	—
Réductions et indemnités de cessation d'emploi ⁽¹⁾	(5)	(14)	—	—
Règlements	—	(19)	—	—
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	95	375	4	2
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	(2)	(1)	(4)	(1)
Écarts actuariels découlant des résultats techniques liés aux participants	(3)	(59)	—	—
Transferts hors des régimes, montant net	(7)	(6)	—	—
Fluctuations des taux de change	139	(233)	—	—
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	4 007 \$	3 724 \$	85 \$	86 \$
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	35 \$	(23) \$	(85) \$	(86) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(92)	(91)	—	—
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	(57) \$	(114) \$	(85) \$	(86) \$
Comptabilisé dans :				
Autres actifs (note 11)	193 \$	214 \$	— \$	— \$
Autres passifs (note 17)	(250)	(328)	(85)	(86)
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	(57) \$	(114) \$	(85) \$	(86) \$
Analyse de l'obligation au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	3 924 \$	3 643 \$	— \$	— \$
Régimes non capitalisés	83 \$	81 \$	85 \$	86 \$

(1) L'incidence des réductions et des indemnités de cessation d'emploi découlant de la transformation de l'exploitation canadienne a été comptabilisée au titre des charges de restructuration et n'est pas comprise dans la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi (note 28).

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Aux termes de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'IFRIC) 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies*, les exigences de financement minimal et leur interaction, la compagnie doit déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite lui donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, de paiements de dépenses liées au régime, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif :

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2017	2016
Variation du plafond de l'actif		
Plafond de l'actif au début de l'exercice	91 \$	83 \$
Intérêts sur le plafond de l'actif au début de la période	4	3
Variation du plafond de l'actif	(3)	5
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice	92 \$	91 \$

b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Tous les régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	69 \$	68 \$	— \$	— \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	24	20	—	—
Cotisations salariales	(6)	(8)	—	—
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	87	80	—	—
Frais administratifs	2	7	—	—
Modifications des régimes	2	—	—	—
Réductions	(3)	(14)	—	—
Coût financier, montant net	1	(3)	3	3
Charge – résultat net	89	70	3	3
Écarts actuariels comptabilisés	90	315	—	1
Rendement plus élevé que le rendement prévu de l'actif	(157)	(163)	—	—
Variation du plafond de l'actif	(3)	5	—	—
Perte actuarielle – placement dans une entreprise associée ⁽¹⁾	1	—	—	—
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale	(69)	157	—	1
Total de la charge (des produits), y compris les réévaluations	20 \$	227 \$	3 \$	4 \$

(1) Au cours de 2017, la compagnie a transféré des pertes actuarielles de 13 \$ du cumul des autres éléments de bénéfice global au surplus cumulé. Ces pertes découlent du cumul des réévaluations des régimes de retraite pour une participation dans une entreprise associée qui a été cédée (note 5).

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2017	2016
Titres de participation	41 %	44 %
Titres de créance	43 %	41 %
Biens immobiliers	8 %	7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 %	8 %
Total	100 %	100 %

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la compagnie qui s'élevaient à 3 670 \$ au 31 décembre 2017 et à 3 342 \$ au 31 décembre 2016, dont un montant de 3 597 \$ (3 277 \$ au 31 décembre 2016) était inclus dans les bilans consolidés. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la compagnie.

d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies

- i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	3 562 \$	3 324 \$	85 \$	86 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	445	400	—	—
Obligation au titre des prestations définies	4 007 \$	3 724 \$	85 \$	86 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures de la rémunération.

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

- ii) Partie de l'obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes	3 440 \$	3 297 \$	85 \$	86 \$
Incidence de la croissance future présumée des rentes	567	427	—	—
Obligation au titre des prestations définies	4 007 \$	3 724 \$	85 \$	86 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures des rentes.

- iii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Employés en service	35 %	37 %	11 %	10 %
Participants avec droits acquis différés	29 %	27 %	s.o.	s.o.
Employés retraités	36 %	36 %	89 %	90 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	21,2 ans	22,0 ans	10,8 ans	11,7 ans

e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Cotisations patronales prévues pour 2018 :			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	63 \$	— \$	63 \$
Régimes non capitalisés	4	5	9
Régimes à cotisations définies	25	—	25
Total	92 \$	5 \$	97 \$

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

f) Hypothèses actuarielles et sensibilités

i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Pour le calcul du coût des prestations :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	2,7 %	3,4 %	3,8 %	4,0 %
Taux d'actualisation – obligations au titre des services futurs	2,6 %	3,2 %	4,1 %	4,3 %
Taux de croissance de la rémunération	2,9 %	2,9 %	—	—
Augmentations futures des rentes ⁽¹⁾	1,1 %	1,5 %	—	—
Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	2,7 %	2,7 %	3,4 %	3,8 %
Taux de croissance de la rémunération	2,9 %	2,9 %	—	—
Augmentations futures des rentes ⁽¹⁾	1,3 %	1,1 %	—	—
Taux tendanciel du coût des soins médicaux :				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			5,0 %	5,0 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint			2029	2029

⁽¹⁾ Moyenne pondérée des régimes assujettis aux augmentations futures des rentes.

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	23,7	23,7	22,5	22,4
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	26,3	26,3	24,0	24,0
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	25,3	25,1	24,9	24,8
65 ans pour celles qui ont 35 ans au cours de l'exercice	27,7	27,5	26,3	26,2

23. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines provisions liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique, en plus d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 122 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 3 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Hausse de 1 %		Baisse de 1 %	
	2017	2016	2017	2016
Régimes de retraite à prestations définies :				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(716) \$	(703) \$	958 \$	903 \$
Incidence de la variation du taux de croissance de la rémunération	202	186	(173)	(164)
Incidence de la variation du taux d'inflation	484	458	(428)	(417)
Autres avantages postérieurs à l'emploi :				
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	5	5	(4)	(4)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(8)	(9)	10	11

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction est à prévoir entre certaines des hypothèses.

24. Cumul des autres éléments du résultat global

2017						
	Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Compte de participation	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	32 \$	118 \$	(211) \$	(61) \$	7 \$	(68) \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	270	(38)	69	301	(6)	307
Impôt sur le résultat	—	6	(19)	(13)	1	(14)
	270	(32)	50	288	(5)	293
Cession d'une participation dans une entreprise associée ⁽¹⁾	—	—	13	13	—	13
	270	(32)	63	301	(5)	306
Solde à la fin de l'exercice	302 \$	86 \$	(148) \$	240 \$	2 \$	238 \$

(1) Au cours de 2017, la compagnie a transféré des pertes actuarielles de 13 \$ du cumul des autres éléments de bénéfice global au surplus cumulé. Ces pertes découlent du cumul des réévaluations des régimes de retraite pour une participation dans une entreprise associée qui a été cédée (note 5).

2016						
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Compte de participation	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	1 294 \$	53 \$	(92) \$	1 255 \$	11 \$	1 244 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(1 262)	75	(158)	(1 345)	(5)	(1 340)
Impôt sur le résultat	—	(10)	39	29	1	28
	(1 262)	65	(119)	(1 316)	(4)	(1 312)
Solde à la fin de l'exercice	32 \$	118 \$	(211) \$	(61) \$	7 \$	(68) \$

25. Transactions entre parties liées

Great-West Lifeco Inc. contrôle La Great-West, compagnie d'assurance-vie, société mère de la Corporation Financière Canada-Vie, cette dernière étant la société mère de la compagnie. Par conséquent, la compagnie est liée à Great-West Lifeco Inc. et aux autres principales filiales en exploitation de cette dernière, dont la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, Great-West Life & Annuity Insurance Company et Putnam Investments, LLC. De plus, Great-West Lifeco Inc. est membre du groupe de sociétés de la Financière Power. Aux termes de cette relation, la compagnie est aussi liée au groupe de la Financière Power, qui comprend la Société financière IGM, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales le Groupe Investors, la Financière Mackenzie et Investment Planning Counsel, ainsi que Pargesa, société de portefeuille qui détient des intérêts importants dans un groupe de sociétés industrielles diversifiées établies en Europe.

a) Principales filiales

Les états financiers consolidés de la compagnie comprennent les activités des filiales suivantes et de leurs propres filiales :

<u>Société</u>	<u>Pays de constitution</u>	<u>Principale activité</u>	<u>% de participation</u>
The Canada Life Group (U.K.) Limited	Royaume-Uni	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Canada Life Limited	Royaume-Uni	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Irish Life Group Limited	Irlande	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %

b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés

Opérations de réassurance

La compagnie a des ententes avec la London Life et ses filiales en vue de rétrocéder certaines activités d'assurance-vie et d'assurance-maladie. En 2017, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 10 672 \$ (9 045 \$ en 2016) des primes reçues et de 10 620 \$ (8 992 \$ en 2016) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada (la CACVC) et la Great-West ont conclu une entente de réassurance à caractère indemnitaire en vertu de laquelle la CACVC a pris en charge des passifs suivant la méthode de coassurance, notamment certains blocs d'assurance-vie et d'assurance-maladie collectives sans participation, de réassurance-vie individuelle sans participation, de rentes immédiates collectives sans participation et de rentes immédiates individuelles sans participation. En 2017, dans les comptes consolidés de résultat, cette opération s'est traduite par une augmentation de 527 \$ (566 \$ en 2016) des primes reçues et de 554 \$ (744 \$ en 2016) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Cette opération a été menée conformément aux conditions du marché.

En 2005, Great-West Life & Annuity Insurance Company of South Carolina (GWSC), une société liée, a pris en charge, au moyen d'une entente de coassurance avec fonds détenus, certaines des activités américaines de réassurance-vie temporaire de la Canada-Vie. En 2007, une tranche additionnelle des activités américaines de réassurance-vie temporaire a été rétrocédée à GWSC par la Canada-Vie. En 2017, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 105 \$ (112 \$ en 2016) des primes reçues et de 122 \$ (53 \$ en 2016) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

La compagnie a une entente avec la London Life en vue de céder les risques associés à certaines polices. En 2017, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une augmentation de 89 \$ (74 \$ en 2016) des charges d'exploitation.

25. Transactions entre parties liées (suite)

Autres transactions entre parties liées

Dans le cours normal des activités, la compagnie a offert des prestations d'assurance à d'autres sociétés du groupe de sociétés de la Financière Power. Dans tous les cas, ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

La compagnie a investi l'actif de ses fonds distincts dans des fonds gérés par Placements Mackenzie. La compagnie détient également des participations dans des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la compagnie, et la compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Toutes ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché (note 13).

Au cours de l'exercice, la compagnie a reçu certains services administratifs d'IGM et de ses filiales (IGM). La compagnie a payé des commissions totalisant 63 \$ (90 \$ en 2016) en vertu d'une entente de distribution conclue avec IGM. Certains services administratifs ont également été rendus à la Great-West et à la London Life et reçus de celles-ci. De plus, la compagnie a déboursé 1 \$ (1 \$ en 2016) pour des services de location et de gestion immobilières de Conseillers immobiliers GWL Inc., une filiale en propriété exclusive de la Great-West. En 2016, la compagnie a été nommée sous-conseiller de Great-West Funds, Inc. et de Great-West Capital Management, LLC, des sociétés liées, afin d'agir à titre de conseiller en placement pour une série de fonds de Great-West Funds. Tous ces services ont été fournis selon les conditions du marché.

En 2017, la compagnie a acheté de la London Life des prêts hypothécaires résidentiels de 99 \$ (135 \$ en 2016). La compagnie a vendu à la London Life des prêts hypothécaires résidentiels de 5 \$ (10 \$ en 2016). La compagnie a acheté pour 27 \$ (5 \$ en 2016) d'actions et d'obligations à la London Life. Toutes les opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

Autres soldes entre parties liées

Le 7 décembre 2016, la compagnie a consenti à sa société mère un emprunt subordonné de 200 € (302 \$ au 31 décembre 2017), d'une durée de 15 ans, au taux d'intérêt annuel de 2,73 % jusqu'à la première date de remboursement par anticipation au pair le 7 décembre 2026, et par la suite au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 % (note 15). Pour 2017, des charges d'intérêts de 8 \$ (néant en 2016) sont incluses dans les comptes consolidés de résultat.

La compagnie a des billets libellés en livres sterling de 32 £ (55 \$) et de 56 £ (95 \$) payables à la London Life et à la Great-West, respectivement. Les billets arrivent à échéance le 25 février 2034 et portent intérêt au taux de 4,68 % (note 15). Pour 2017, des charges d'intérêts de 7 \$ (7 \$ en 2016) sont incluses dans les comptes consolidés de résultat.

La compagnie a un billet libellé en livres sterling de 13 £ (23 \$) payable à la London Life. Le billet arrive à échéance le 15 mai 2029 et porte intérêt au taux de 4,35 % (note 15). Pour 2017, des charges d'intérêts de 1 \$ (1 \$ en 2016) sont incluses dans les comptes consolidés de résultat.

Au 31 décembre 2017, la compagnie avait un solde à payer à court terme de 100 \$ (107 \$ en 2016) auprès de la Great-West et de 74 \$ (66 \$ en 2016) auprès de la London Life relativement à la prestation de services administratifs. Ces montants sont inclus dans le poste Autres passifs, et les opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

La compagnie a émis à la Great-West un billet à recevoir d'un montant en capital de 200 \$, qui porte intérêt à 7,08 %. Des produits d'intérêts de 14 \$ (14 \$ en 2016) sont présentés dans les comptes consolidés de résultat.

La compagnie a des billets à recevoir portant intérêt de la Great-West dont le solde s'élève à 400 \$ (400 \$ en 2016). Le prêt est remboursable à vue et porte intérêt au taux de 0,25 %. Des produits d'intérêts de 1 \$ (1 \$ en 2016) sont présentés dans les comptes consolidés de résultat.

25. Transactions entre parties liées (suite)

La compagnie a un emprunt portant intérêt de 104 \$ US (131 \$) contracté auprès du GRL. Le prêt est remboursable à vue et porte intérêt au LIBOR majoré de 1,25 %. Pour 2017, des charges d'intérêts de 3 \$ (3 \$ en 2016) sont incluses dans les comptes consolidés de résultat.

La compagnie a des débetures ne portant pas intérêt de la London Life dont le solde restant dû s'élevait à 400 \$ en 2017 et en 2016 (note 15).

La compagnie a des billets à payer à la Great-West dont le solde s'élève à 96 \$ (96 \$ en 2016). Ces billets ne portent pas intérêt.

Au 31 décembre 2017, la compagnie détenait des débetures émises par IGM d'un montant en capital de 44 \$ (23 \$ en 2016).

La compagnie a un billet à recevoir ne portant pas intérêt de la Great-West, dont le solde restant dû s'élève à 300 \$ (300 \$ en 2016).

La compagnie a également un billet à recevoir ne portant pas intérêt de la Great-West, dont le solde restant dû s'élève à 190 \$ (193 \$ en 2016) et qui vient à échéance le 21 septembre 2039.

La compagnie a des billets à recevoir de GWL THL Private Equity 1 Inc., une filiale de la Great-West, dont le solde en cours se chiffre à 97 \$ (110 \$ en 2016).

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la compagnie, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés. La responsabilité d'établir qui sont les principaux dirigeants incombe à la Great-West.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent :

	2017	2016
Salaire	13 \$	13 \$
Attributions fondées sur des actions	9	6
Attributions fondées sur des options	2	3
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	9	8
Valeur de rente	5	7
Total	38 \$	37 \$

26. Impôt sur le résultat**a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat**

i) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat

Impôt exigible

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Total de l'impôt exigible pour l'exercice	173 \$	204 \$
Impôt différé		
Création et résorption de différences temporaires	(26) \$	78 \$
Incidence de la variation des taux d'imposition ou des nouveaux impôts	12	(19)
Charge (économie) d'impôt découlant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non comptabilisés	1	—
Total de l'impôt différé	(13) \$	59 \$
Total de la charge d'impôt sur le résultat	160 \$	263 \$

ii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 24)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Charges (économie) d'impôt exigible	(1) \$	1 \$
Charges (économie) d'impôt différé	14	(30)
Total	13 \$	(29) \$

b) Pour les postes qui suivent, le taux d'imposition effectif comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat diffère du taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) au Canada établi à 26,75 % :

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
Bénéfice avant impôt	1 806 \$		1 963 \$	
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	483	26,75 %	525	26,75 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements	(44)	(2,44)	(48)	(2,45)
Taux d'imposition effectif inférieur applicable au bénéfice non assujéti à l'impôt au Canada	(240)	(13,29)	(210)	(10,70)
Incidence du changement de taux de la réforme fiscale américaine sur l'impôt différé	11	0,61	s.o.	s.o.
Incidence d'autres changements de taux sur l'impôt différé	1	0,05	(19)	(0,97)
Autres	(51)	(2,82)	15	0,76
Total de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'imposition effectif	160 \$	8,86 %	263 \$	13,39 %

26. Impôt sur le résultat (suite)

c) Le montant net et les variations du passif d'impôt différé se composent de ce qui suit :

2017							
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(72) \$	(222) \$	25 \$	(35) \$	20 \$	(75) \$	(359) \$
Comptabilisé dans les comptes de résultat	7	17	11	4	1	(27)	13
Comptabilisé dans les états du résultat global	—	6	—	—	—	(20)	(14)
Fluctuations des taux de change et autres	(5)	1	—	(2)	—	(7)	(13)
Solde à la fin de l'exercice	(70) \$	(198) \$	36 \$	(33) \$	21 \$	(129) \$	(373) \$

2016 (note 33)							
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(22) \$	(225) \$	26 \$	(28) \$	9 \$	(100) \$	(340) \$
Comptabilisé dans les comptes de résultat	(67)	8	(6)	—	24	(18)	(59)
Comptabilisé dans les états du résultat global	—	(10)	—	—	—	40	30
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	—	5	(9)	—	1	(3)
Fluctuations des taux de change et autres	17	5	—	2	(13)	2	13
Solde à la fin de l'exercice	(72) \$	(222) \$	25 \$	(35) \$	20 \$	(75) \$	(359) \$

Comptabilisés dans les bilans consolidés

	2017	2016 (note 33)
Actifs d'impôt différé	97 \$	125 \$
Passifs d'impôt différé	(470)	(484)
Total	(373) \$	(359) \$

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable des actifs d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2017, sera recouvrable.

26. Impôt sur le résultat (suite)

Au 31 décembre 2017, la compagnie a comptabilisé un actif d'impôt différé de 36 \$ (25 \$ au 31 décembre 2016) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 195 \$ (150 \$ en 2016). De ce montant, une tranche de 107 \$ viendra à échéance entre 2018 et 2037; il n'existe aucune date d'échéance pour la tranche restante de 88 \$. La compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

La compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 25 \$ (24 \$ en 2016) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 109 \$ (105 \$ en 2016). De ce montant, une tranche de 40 \$ viendra à échéance entre 2018 et 2037; il n'existe aucune date d'échéance pour la tranche restante de 69 \$.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

27. Charges d'exploitation et frais administratifs

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Salaires et autres avantages du personnel	732 \$	687 \$
Frais généraux et administratifs	539	491
Amortissement des immobilisations corporelles	24	24
Total	<u>1 295 \$</u>	<u>1 202 \$</u>

28. Restructuration

Transformation de l'exploitation canadienne

Au cours de 2017, la compagnie a comptabilisé une provision pour restructuration liée au plan de transformation de l'exploitation canadienne de 34 \$ avant impôt (27 \$ avant impôt dans le compte de l'actionnaire et 7 \$ avant impôt dans le compte de participation); la charge a été comptabilisée au poste Charges de restructuration dans les comptes consolidés de résultat. Cette restructuration englobe les activités visant la réduction prévue des charges et le réalignement organisationnel visant à répondre à l'évolution des besoins et des attentes des clients au Canada. La réduction des charges se fait par la diminution des coûts au sein de l'exploitation canadienne et des services généraux, principalement au moyen d'une réduction de l'effectif, de la résiliation de certains contrats de location et de la dépréciation des systèmes d'information.

Au 31 décembre 2017, le solde de la provision pour restructuration comptabilisée dans les autres passifs par la compagnie était de 20 \$. Le tableau suivant présente la variation de la provision pour restructuration aux fins de la transformation de l'exploitation canadienne.

Solde au début de l'exercice	— \$
Charge de restructuration comptabilisée	34
Montants utilisés	(14)
Solde à la fin de l'exercice	<u>20 \$</u>

29. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 7 présente le risque auquel la compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties reçues, compte tenu de la marge initiale sur les dérivés négociés en Bourse de 38 \$ au 31 décembre 2017 (6 \$ au 31 décembre 2016).

a) Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le BSIF le prescrit :

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le BSIF. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le BSIF le prescrit.

	2017				Équivalent pondéré en fonction du risque
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	529 \$	52 \$	7 \$	60 \$	4 \$
Options achetées	100	50	1	51	4
	629	102	8	111	8
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	1 140	8	30	35	3
Swaps de devises	5 215	95	344	405	26
	6 355	103	374	440	29
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	62	—	4	4	—
Contrats à terme standardisés – achat	13	—	—	—	—
Contrats à terme standardisés – vente	373	1	—	—	—
	448	1	4	4	—
Total	7 432 \$	206 \$	386 \$	555 \$	37 \$

29. Instruments financiers dérivés (suite)

	2016				Équivalent pondéré en fonction du risque
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	904 \$	73 \$	8 \$	80 \$	5 \$
Options achetées	96	48	1	49	4
	1 000	121	9	129	9
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	1 122	35	13	47	4
Swaps de devises	4 799	49	308	352	21
	5 921	84	321	399	25
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	55	—	3	4	—
Contrats à terme standardisés – achat	11	—	—	—	—
Contrats à terme standardisés – vente	308	1	—	—	—
	374	1	3	4	—
Total	7 295 \$	206 \$	333 \$	532 \$	34 \$

b) Le tableau suivant présente le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur estimative du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie par catégorie :

	2017				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	3 \$	63 \$	463 \$	529 \$	31 \$
Options achetées	15	48	37	100	50
	18	111	500	629	81
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	665	—	—	665	7
Swaps de devises	243	1 267	3 705	5 215	(560)
	908	1 267	3 705	5 880	(553)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	62	—	—	62	(1)
Contrats à terme standardisés – achat	13	—	—	13	—
Contrats à terme standardisés – vente	373	—	—	373	(2)
	448	—	—	448	(3)
Couvertures d'investissement net					
Contrats de change à terme	—	475	—	475	(42)
Total	1 374 \$	1 853 \$	4 205 \$	7 432 \$	(517) \$

29. Instruments financiers dérivés (suite)

	2016				Juste valeur estimative totale
	Montant nominal			Total	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	346 \$	58 \$	500 \$	904 \$	50 \$
Options achetées	11	47	38	96	48
	357	105	538	1 000	98
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	623	—	—	623	(3)
Swaps de devises	311	1 283	3 205	4 799	(927)
	934	1 283	3 205	5 422	(930)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	55	—	—	55	—
Contrats à terme standardisés – achat	11	—	—	11	—
Contrats à terme standardisés – vente	308	—	—	308	—
	374	—	—	374	—
Couvertures d'investissement net					
Contrats de change à terme	450	49	—	499	6
Total	2 115 \$	1 437 \$	3 743 \$	7 295 \$	(826) \$

Les contrats à terme standardisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en Bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

c) Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes et à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

30. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel

De temps à autre, la compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

31. Engagements

a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. La Great-West dispose de facilités de crédit sous forme de lettres de crédit, qu'elle met à la disposition de certaines filiales de la compagnie, en vertu de diverses conventions de remboursement. Les lettres de crédit émises aux termes de ces accords totalisent 127 \$ US.

De plus, la compagnie et ses filiales ont un accès direct à des facilités de crédit sous forme de lettres de crédit totalisant 500 \$ US et 117 £. Les montants émis aux termes de ces facilités totalisent 500 \$ US et 117 £, respectivement.

L'unité Réassurance utilise périodiquement des lettres de crédit qui sont données en garantie aux termes de certains traités de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 268 \$ au 31 décembre 2017 et étaient assortis d'une échéance de moins de un an.

c) Obligations locatives

La compagnie conclut des contrats de location simple pour les locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal de ses activités. Les paiements au titre de la location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation. Les paiements minimaux futurs globaux au titre de la location et par exercice se présentent comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et par la suite	Total
Paiements futurs au titre de la location	12 \$	9	9	9	6	7	52 \$

d) Actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers consolidés :

- i) Le montant des actifs inclus dans le bilan de la compagnie qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 1 562 \$ (1 709 \$ au 31 décembre 2016).

De plus, en vertu de certains traités de réassurance, les obligations présentées dans les portefeuilles de placements sont détenues dans des comptes en fidéicommiss et des comptes entiercés. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont repris.

- ii) La compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 43 \$ (32 \$ au 31 décembre 2016) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

32. Information sectorielle

Les principaux secteurs opérationnels de la compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires. Les principales unités d'exploitation des secteurs sont les suivantes : Client individuel, Client collectif, Exploitation européenne et réassurance, Exploitation américaine et Exploitation générale. Ces unités d'exploitation reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la compagnie. Chaque unité exerce des activités dans le secteur des services financiers, et les produits des unités d'exploitation sont principalement tirés de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie et de l'assurance-invalidité, des produits de rentes, des produits d'assurance créances et de ventes directes, des produits d'épargne et des produits de réassurance-vie, de réassurance-accidents et de réassurance-maladie. Les activités commerciales qui ne sont pas liées aux unités d'exploitation sont regroupées dans l'unité Exploitation générale.

a) Résultat net consolidé

	2017							
	Actionnaires					Compte de participation		Total de la compagnie
	Client individuel	Client collectif	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation générale	Exploitation américaine	Total	Total	
Produits								
Total des primes, montant net	794 \$	1 448 \$	4 668 \$	— \$	(164) \$	6 746 \$	1 641 \$	8 387 \$
Produits nets tirés des placements								
Produits nets tirés des placements – réguliers	389	262	1 650	40	33	2 374	428	2 802
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	392	12	285	3	10	702	61	763
Total des produits nets tirés des placements	781	274	1 935	43	43	3 076	489	3 565
Honoraires et autres produits	168	6	1 373	—	(1)	1 546	—	1 546
	1 743	1 728	7 976	43	(122)	11 368	2 130	13 498
Prestations et charges								
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	1 075	1 508	4 970	6	(137)	7 422	1 713	9 135
Autres ⁽¹⁾	330	48	1 605	(2)	—	1 981	437	2 418
Charges financières	—	—	6	34	—	40	—	40
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	6	2	28	1	—	37	1	38
Charges de restructuration	—	—	27	27	—	54	7	61
Bénéfice (perte) avant impôt	332	170	1 340	(23)	15	1 834	(28)	1 806
Charge (économie) d'impôt	61	36	62	(8)	24	175	(15)	160
Bénéfice net (perte nette) avant les participations ne donnant pas le contrôle	271	134	1 278	(15)	(9)	1 659	(13)	1 646
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	6	—	6	—	6
Bénéfice net (perte nette)	271	134	1 278	(21)	(9)	1 653	(13)	1 640
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation	—	—	—	—	—	—	(13)	(13)
Bénéfice net (perte nette) – actionnaires	271	134	1 278	(21)	(9)	1 653	—	1 653
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	—	—	—	14	—	14	—	14
Bénéfice net (perte nette) – détenteur d'actions ordinaires	271 \$	134 \$	1 278 \$	(35) \$	(9) \$	1 639 \$	— \$	1 639 \$

⁽¹⁾ Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

32. Information sectorielle (suite)

	2016						Compte de participation	
	Actionnaires					Total	Total	Total de la compagnie
	Client individuel ⁽¹⁾	Client collectif ⁽¹⁾	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation générale	Exploitation américaine			
Produits								
Total des primes, montant net	790 \$	1 483 \$	3 544 \$	— \$	(156) \$	5 661 \$	1 469 \$	7 130 \$
Produits nets tirés des placements								
Produits nets tirés des placements – réguliers	449	249	1 713	50	98	2 559	363	2 922
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	57	6	3 086	7	(60)	3 096	140	3 236
Total des produits nets tirés des placements	506	255	4 799	57	38	5 655	503	6 158
Honoraires et autres produits	157	7	1 279	—	—	1 443	—	1 443
	1 453	1 745	9 622	57	(118)	12 759	1 972	14 731
Prestations et charges								
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	784	1 593	6 713	6	(130)	8 966	1 224	10 190
Autres ⁽²⁾	328	47	1 552	(5)	2	1 924	562	2 486
Charges financières	—	—	12	27	—	39	—	39
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	5	1	27	1	—	34	2	36
Charges de restructuration	—	—	17	—	—	17	—	17
Bénéfice avant impôt	336	104	1 301	28	10	1 779	184	1 963
Charge d'impôt	56	18	142	—	2	218	45	263
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	280	86	1 159	28	8	1 561	139	1 700
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	9	—	9	—	9
Bénéfice net	280	86	1 159	19	8	1 552	139	1 691
Bénéfice net – compte de participation	—	—	—	—	—	—	139	139
Bénéfice net – actionnaires	280	86	1 159	19	8	1 552	—	1 552
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	—	—	—	14	—	14	—	14
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	280 \$	86 \$	1 159 \$	5 \$	8 \$	1 538 \$	— \$	1 538 \$

(1) Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017, la compagnie a restructuré ses unités d'exploitation Assurance individuelle, Gestion du patrimoine et Assurance collective pour former deux nouvelles unités d'exploitation : Client individuel et Client collectif. La restructuration a entraîné des modifications des chiffres correspondants pour ces unités d'exploitation. L'ajustement n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net ni sur les flux de trésorerie de la compagnie.

(2) Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

32. Information sectorielle (suite)

b) Total consolidé de l'actif

	2017		
	Actionnaires	Compte de participation	Total
Actif			
Actif investi	66 857 \$	12 363 \$	79 220 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	1 156	—	1 156
Autres actifs	22 498	(225)	22 273
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	110 035	—	110 035
Total	200 546 \$	12 138 \$	212 684 \$

	2016		
	Actionnaires	Compte de participation	Total
Actif			
Actif investi	63 453 \$	11 834 \$	75 287 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	1 091	—	1 091
Autres actifs	23 662	(221)	23 441
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	97 173	—	97 173
Total	185 379 \$	11 613 \$	196 992 \$

c) Répartition géographique du total de l'actif et des produits

	2017		2016	
	Produits	Actif	Produits	Actif
Exploitation canadienne	5 344 \$	35 186 \$	4 929 \$	34 140 \$
Exploitation européenne et réassurance	8 082	172 945	9 728	157 856
Exploitation américaine	72	4 553	74	4 996
Total	13 498 \$	212 684 \$	14 731 \$	196 992 \$

33. Chiffres correspondants

Au cours de l'exercice, la compagnie a reclassé certains chiffres correspondants pour tenir compte du changement de méthode comptable (note 2) dans la présentation de certains soldes d'impôt sur le résultat (notes 12 et 26).

Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le total des capitaux propres de la compagnie ni sur son bénéfice net.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des titulaires de polices et des actionnaires de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 8 février 2018

RAPPORT DE L'ACTUAIRE NOMMÉ

Aux titulaires de polices, aux actionnaires et aux administrateurs de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie,

J'ai évalué les provisions mathématiques et les actifs au titre des cessions en réassurance qui figurent dans le bilan consolidé de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie au 31 décembre 2017 et toute modification s'y rapportant dans son compte consolidé de résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des provisions mathématiques, déduction faite des actifs au titre des cessions en réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations au titre des polices. De plus, les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Tyrone G. Faulds

Actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires

Winnipeg (Manitoba)
Le 8 février 2018

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PARTICIPATIONS DES TITULAIRES DE POLICES AVEC PARTICIPATION

La présente politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation, de même que la politique de gestion du compte de participation, a été mise en place par le conseil d'administration et s'applique à toutes les polices d'assurance avec participation émises ou prises en charge par la compagnie. Le conseil d'administration peut, de temps à autre, apporter des modifications à cette politique, à sa discrétion. Les facteurs susceptibles de motiver des changements à la politique comprennent notamment les modifications aux exigences légales ou réglementaires, aux lignes directrices professionnelles et aux pratiques du secteur applicables ainsi que les changements importants survenus dans les activités. La responsabilité générale de l'administration de cette politique incombe à l'actuaire nommé.

Un bénéfice est généré dans le compte de participation lorsque les résultats techniques de ce compte relatifs aux produits tirés des placements, à la mortalité, à la déchéance, aux charges ainsi qu'aux taxes et à l'impôt sont collectivement plus favorables que ne l'étaient les hypothèses connexes utilisées au moment de fixer le prix des polices d'assurance avec participation. En vertu de la présente politique, la compagnie peut distribuer une partie de ce bénéfice à la discrétion du conseil d'administration.

Les titulaires de polices avec participation ont le droit de recevoir des participations périodiques. Les participations des titulaires de polices ne sont pas garanties. Le montant distribué à partir du compte de participation au titre des participations des titulaires de polices est établi au moins une fois par exercice, après un examen des résultats techniques et des tendances à l'égard des résultats techniques. Les résultats techniques d'un exercice donné peuvent être amortis selon l'échelle des participations pour éviter les fluctuations excessives des participations. Le montant distribué dépendra aussi de facteurs comme la nécessité de conserver une partie du bénéfice en excédent tel qu'il est décrit dans la politique en matière de gestion du compte de participation.

Le montant distribué au titre des participations est réparti entre les catégories de polices en établissant une échelle des participations des titulaires. Ces catégories sont des regroupements de polices avec participation qui ont en commun certaines caractéristiques liées aux produits ou aux polices.

La compagnie établit cette échelle selon le principe de contribution. Ainsi, le montant des participations versées aux titulaires est réparti entre les catégories de participations, proportionnellement au montant de leur contribution aux bénéfices attribuables au compte de participation. Une contribution aux bénéfices sera faite par une catégorie de participations particulière dans la mesure où ses résultats techniques différeront des hypothèses utilisées pour établir le prix de ses polices. Le principe de contribution est appliqué en prenant grand soin de veiller à ce que le traitement soit équitable entre les catégories de participations et les générations de polices au sein d'une catégorie de participations et en prenant en compte les considérations et les limites d'ordre pratique, les prescriptions juridiques et réglementaires, les lignes directrices professionnelles et les pratiques dans le secteur. Pour certains groupes de polices, l'échelle des participations peut se fonder sur des méthodes ayant pour but d'évaluer la contribution aux bénéfices approximative de ces groupes.

Les participations des titulaires de polices sont portées au crédit des comptes de ceux-ci, selon les conditions de chaque police. Une modification apportée par un titulaire à une police après son émission peut, dans certains cas, donner lieu à une modification de la catégorie de participations de la police et, par conséquent, à une modification du montant des participations des titulaires de polices par la suite.

En plus des participations périodiques, des participations peuvent être versées sur certaines polices lorsqu'elles sont résiliées au moment du décès, du rachat ou de l'échéance. Le montant de ces participations peut tenir compte de facteurs comme le type de police, la durée de la période pendant laquelle la police a été en vigueur et sa date d'émission.

La compagnie maintient des sous-comptes distincts pour certains blocs fermés de polices d'assurance-vie avec participation dans divers pays où elle exerce ses activités. Les sous-comptes liés à ces blocs fermés sont inclus dans le compte de participation de la compagnie et gérés conformément aux règles établies pour les blocs fermés. Chacun de ces sous-comptes est géré séparément, de façon à ce que le plein montant du bénéfice lié au sous-compte soit distribué aux titulaires de polices avec participation de ce bloc fermé sous forme de participations.

Avant la déclaration des participations des titulaires de polices par le conseil d'administration, l'actuaire nommé de la compagnie communique au conseil d'administration son opinion quant au caractère équitable des participations des titulaires de polices proposées et à leur conformité avec la présente politique ainsi qu'avec les lois, les règlements et les normes de pratique professionnelle applicables. Les exemples présentés relativement aux polices refléteront les changements apportés à l'échelle des participations des titulaires de polices dans les plus brefs délais possible.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS RELATIFS AU COMPTE DE PARTICIPATION

(en monnaie locale – en millions)

Compte de participation	Élément comptable	2017		2016	
		Fonds ouvert	Fonds fermé	Fonds ouvert	Fonds fermé
Canada	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	350 \$	s.o.	212 \$	s.o.
Canada-Vie					
\$	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	106	89	250	100
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	(3)	–	(3)	–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–	–	(4)	–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	103	89	243	100
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(119)	(89)	(105)	100
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	334 \$	s.o.	350 \$	s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	2 830 \$	2 932 \$	1 959 \$	2 948 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,89 %	s.o.	2,91 %	s.o.
Canada	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Crown-Vie					
\$	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		5		6
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		5		6
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(5)		(6)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		1 025 \$		1 036 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.
Canada	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
New York Life					
\$	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		37		40
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		37		40
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(37)		(40)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		1 496 \$		1 504 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.
Irlande	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	1 €	s.o.	1 €	s.o.
€					
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	1	6	2	6
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–	–	–	–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–	–	–	–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	1	6	2	6
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(1)	(6)	(2)	(6)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	1 €	s.o.	1 €	s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	40 €	114 €	44 €	124 €
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,89 %	s.o.	2,91 %	s.o.
Royaume-Uni	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
£					
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		5		5
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		5		5
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(5)		(5)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		181 £		237 £
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS RELATIFS AU COMPTE DE PARTICIPATION (SUITE)

(en monnaie locale – en millions)

Compte de participation	Élément comptable	2017		2016	
		Fonds ouvert	Fonds fermé	Fonds ouvert	Fonds fermé
International Hong Kong	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.		s.o.
\$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		8		8
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		8		8
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(8)		(8)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		566 \$		534 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.
International Macao	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.		s.o.
\$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		–		–
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		–		–
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		–		–
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		6 \$		6 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.
International Littoral du Pacifique	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	(2) \$		– \$	
\$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	(1)		(1)	
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–		–	
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–		–	
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	(1)		(1)	
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	–		(1)	
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	(3) \$		(2) \$	
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	22 \$		23 \$	
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,89 %		2,91 %	
États-Unis Canada-Vie	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	2 \$	s.o.	1 \$	s.o.
\$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	5	21	5	21
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–	–	–	–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–	–	–	–
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	5	21	5	21
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(3)	(21)	3	(21)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	4 \$	s.o.	2 \$	s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	91 \$	1 194 \$	188 \$	1 213 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,89 %	s.o.	2,91 %	s.o.
États-Unis Crown-Vie	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	4 \$		5 \$	
\$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	8		6	
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–		–	
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–		–	
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	8		6	
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(9)		(7)	
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	3 \$		4 \$	
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	494 \$		515 \$	
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,89 %		2,91 %	

POLITIQUE DE GESTION DU COMPTE DE PARTICIPATION

La présente politique de gestion du compte de participation, de même que la politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation, a été mise en place par le conseil d'administration, lequel peut y apporter des modifications, de temps à autre, à sa discrétion. Les facteurs susceptibles de motiver des changements à la politique comprennent notamment les modifications aux exigences légales ou réglementaires, aux lignes directrices professionnelles et aux pratiques du secteur applicables ainsi que les changements importants survenus dans les activités. La responsabilité générale de l'administration de cette politique incombe à l'actuaire nommé, et celui-ci tient compte des politiques pertinentes de la compagnie.

Le compte de participation est administré conformément au cadre de gestion des risques d'entreprise de la compagnie, lequel permet au conseil et à la direction d'établir la stratégie de la compagnie en matière de risques, d'énoncer l'appétence et les limites à l'égard des risques et d'en surveiller l'application, de repérer, mesurer, gérer et surveiller les risques et d'en rendre compte.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la compagnie tient les comptes liés aux polices avec participation séparément des comptes liés aux autres polices. Cette façon de faire facilite l'évaluation des bénéfices attribuables au compte de participation.

Le compte de participation est tenu relativement aux polices d'assurance-vie avec participation ainsi qu'à de petits blocs de rentes et de polices d'assurance-invalidité avec participation qui ont été émises ou prises en charge par la compagnie. Le compte de participation se compose de trois principaux types de sous-comptes. Les sous-comptes fermés pour la Canada-Vie, New York Life et la Crown-Vie ont été établis pour les polices d'assurance avec participation émises ou prises en charge par la compagnie antérieurement à la démutualisation et se composent des passifs associés à ces polices, dont la valeur est établie selon la méthode de la meilleure estimation. Les sous-comptes auxiliaires se composent des passifs pour provisions pour écarts défavorables à l'égard des polices comprises dans les sous-comptes fermés. Les sous-comptes ouverts pour la Canada-Vie et la Crown-Vie ont été établis pour les polices d'assurance avec participation émises ou prises en charge par la compagnie après la démutualisation et se composent du total des passifs associés à ces polices. Bien que la majorité de ces sous-comptes ouverts aient été fermés aux nouvelles affaires après la démutualisation, le sous-compte ouvert canadien de la Canada-Vie demeure ouvert aux nouvelles affaires.

Les sous-comptes fermés sont tenus conformément aux règles de fonctionnement établies par la compagnie pour les blocs fermés et qui ont été approuvées par le Bureau du surintendant des institutions financières. Les règles de fonctionnement des blocs fermés encadrent la gestion des divers sous-comptes fermés, y compris l'attribution des produits tirés des placements, les frais de mortalité, les charges et les impôts. L'actuaire nommé est tenu de présenter au surintendant et à certains organismes de réglementation non canadiens en matière d'assurance des rapports et des opinions portant sur le fonctionnement des sous-comptes fermés et sur la conformité continue envers les règles de fonctionnement des blocs fermés, s'il y a lieu.

Les actifs de la compagnie détenus dans son fonds général sont attribués aux secteurs du compte de participation et du compte sans participation dans le but de déterminer les produits tirés des placements associés à chaque compte. Les actifs sont répartis en fonction des lignes directrices en matière de placement établies pour les secteurs. Ces lignes directrices énoncent les critères applicables à la composition de l'actif, la liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt et visent à tenir compte de certains éléments, comme les objectifs d'affaires, les caractéristiques du passif, les exigences en matière de liquidité, les aspects fiscaux ainsi que la tolérance de chaque secteur à l'égard du risque de taux d'intérêt. Les actifs attribués à un secteur peuvent être attribués à un autre secteur dans le même compte ou dans un autre compte, pourvu que les actifs échangés soient conformes à la politique de placement des secteurs concernés. Ces échanges sont réalisés à la juste valeur.

Chaque année, le conseil d'administration examine et approuve les politiques de placement et les lignes directrices qui régissent les activités de placement pour chaque sous-compte. Les politiques de placement énoncent certains principes liés aux placements en actif, notamment en ce qui concerne la tolérance au risque et l'approche mise de l'avant pour gérer le risque de placement. Le risque de placement est atténué grâce aux normes de tarification, aux limites d'exposition et aux lignes directrices régissant les catégories d'actifs et les activités de placement. Les politiques de placement imposent des limites à la concentration de l'actif dans une seule région, un seul secteur d'activité, une seule société ou un seul type de société dans le cadre du processus de gestion des risques. La compagnie peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion des risques pour couvrir ses positions d'actif et de passif ou en guise de substituts de trésorerie, tout en respectant les limites imposées.

Pour les sous-comptes ouverts, fermés et auxiliaires canadiens de la Canada-Vie, les actifs couvrant les passifs du compte de participation sont divisés théoriquement en deux catégories pour définir les besoins et les objectifs en matière de placement et gérer le portefeuille : 1) les placements utilisés pour le paiement des prestations à court terme (pour les 10 prochaines années) et 2) les placements utilisés pour atteindre les objectifs à plus long terme.

Les placements utilisés pour les besoins à court terme sont principalement effectués dans des instruments à revenu fixe. Les flux de trésorerie tirés de ces actifs, de même que les primes des polices avec participation, sont censés couvrir le paiement des prestations aux titulaires de polices pour les 10 prochaines années. Ces prestations comprennent les participations, les prestations de décès, les valeurs de rachat et les autres prestations, comme l'exonération des primes.

Les investissements servant à atteindre les objectifs à plus long terme comprennent une combinaison d'instruments à revenu fixe d'une durée de un an à 10 ans et dans un ensemble diversifié d'actions ordinaires et de titres immobiliers. Par conséquent, les instruments à revenu fixe de cette catégorie sont censés arriver à échéance et être réinvestis plusieurs fois avant de servir au paiement des prestations. La gestion de cette catégorie est axée sur la création de valeur par l'entremise de réinvestissements disciplinés en fonction du cycle et de l'évolution des écarts de placement, des taux d'intérêt et des conditions des marchés boursiers. Le rendement lié à cette partie de la stratégie est un vecteur clé de variation du taux d'intérêt de l'échelle des participations et ce taux contribue de manière importante aux changements à l'échelle des participations.

Pour tous les autres sous-comptes, la compagnie investit principalement dans des instruments à revenu fixe. L'échéance cible de ces instruments à revenu fixe est antérieure à la réalisation prévue des flux de trésorerie au titre des polices. Cette stratégie vise à produire des rendements stables tout en procurant des participations aux titulaires de polices dans un marché des instruments à revenu fixe dont les conditions évoluent.

Les produits tirés des placements sont attribués au compte de participation conformément à la politique de la compagnie en matière d'attribution des produits tirés des placements. En général, les résultats des produits tirés des placements sont directement attribués à un secteur, en fonction des actifs attribués au secteur. Chaque année, l'actuaire nommé examine la méthode utilisée pour effectuer l'attribution des produits tirés des placements au compte de participation et indique ensuite au conseil d'administration s'il estime que cette méthode est juste et équitable.

Les charges et les impôts engagés par la compagnie sont attribués au compte de participation conformément aux politiques de la compagnie en matière d'attribution des charges et des impôts.

La région qui engage les charges les attribue à la compagnie et au secteur d'activité appropriés. En règle générale, les charges sont attribuées au secteur d'activité en fonction des activités. De plus, à l'occasion, la compagnie engage des charges importantes ou effectue des placements importants qui ne cadrent pas avec ses activités normales, ce qui comprend, sans s'y limiter, certaines opérations comme les acquisitions, les restructurations et les dépenses d'investissement (p. ex., pour les principaux systèmes de TI), l'objectif et l'effet désirés étant de réduire les dépenses futures. Le principe directeur pour le traitement juste et équitable de ces dépenses et placements consiste à attribuer les dépenses aux secteurs d'activité en fonction des avantages que confèrent les dépenses ou les placements aux secteurs d'activité et en fonction de la contribution des secteurs d'activité à ces dépenses ou placements.

En ce qui concerne les sous-comptes ouverts, en général, les charges qui sont liées exclusivement à l'assurance avec participation sont directement attribuées au compte de participation. Les charges liées aux assurances avec participation et sans participation sont attribuées selon les statistiques d'affaires, lorsque les charges varient en fonction de ces statistiques, selon les estimations des gestionnaires appuyées par des études fondées sur des données historiques ou d'autres évaluations, ou proportionnellement au total des charges attribuées en fonction de toutes les méthodes précitées. En ce qui concerne les éléments exceptionnels, la direction déterminera l'attribution de ces charges à chaque secteur d'activité, y compris le fondement et la justification, et en fera état à l'actuaire nommé.

Les charges sont imputées aux sous-comptes fermés en fonction de formules prédéterminées conformes aux règles de fonctionnement des blocs fermés.

Les impôts sont attribués au compte de participation en fonction des caractéristiques du compte de participation et du compte sans participation qui déterminent les coûts fiscaux applicables. Conformément aux règles de fonctionnement des blocs fermés, aucun impôt sur les bénéfices ne sera attribué aux sous-comptes fermés, car les bénéfices des blocs fermés devraient se chiffrer à zéro à la fin de leur durée de vie.

Chaque année, l'actuaire nommé examine la méthode utilisée pour effectuer l'attribution des charges et des impôts au compte de participation et il indique au conseil d'administration s'il estime que cette méthode est juste et équitable.

Le surplus du compte de participation lié aux sous-comptes ouverts est géré conformément au cadre de gestion du capital de la compagnie ainsi qu'en fonction des exigences réglementaires. Le surplus sert à diverses fins, notamment aider la compagnie à répondre à ses obligations envers les titulaires de polices avec participation, assurer la santé et la stabilité financières de la compagnie, financer la croissance des nouvelles affaires et les acquisitions qui pourraient être bénéfiques pour le compte de participation, soutenir les transitions lors de périodes de grands changements et éviter les fluctuations excessives des participations; le tout étant assujéti à certains éléments, comme les facteurs et les limites pratiques, les exigences légales et réglementaires, ainsi que les pratiques du secteur. La position de surplus est examinée chaque année, en tenant compte des circonstances précises liées au compte de participation. À la suite de cet examen, les apports au surplus peuvent être ajustés en augmentant ou en diminuant l'échelle des participations.

Comme le permet la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la compagnie peut distribuer aux actionnaires, à partir des sous-comptes ouverts, un pourcentage du montant distribué aux titulaires de polices relativement à l'exercice. Avant de procéder à ce type de distribution, l'actuaire nommé doit confirmer au conseil d'administration que la distribution proposée est autorisée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. La proportion distribuée aux actionnaires ne doit pas excéder le montant déterminé en vertu de l'article 461 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Toute distribution versée aux actionnaires sera publiée dans le rapport annuel de la compagnie.

Selon les règles de fonctionnement des blocs fermés, aucune distribution aux actionnaires ne peut être effectuée à partir des sous-comptes fermés. En vertu de l'entente de démutualisation, l'excédent des actifs sur les passifs dans les sous-comptes auxiliaires est transféré aux actionnaires chaque trimestre.

SOURCES DE BÉNÉFICES

L'information qui suit est présentée conformément à la ligne directrice du BSIF concernant la présentation des sources de bénéfices (les SDB). Les SDB ne sont pas une mesure définie par les Normes internationales d'information financière (les IFRS). Il n'existe aucune méthode d'analyse standard des SDB. Le calcul des SDB dépend de la méthode, des estimations et des hypothèses utilisées.

Les SDB décrivent les différentes sources du bénéfice net établi selon les IFRS. Elles constituent une analyse des écarts entre le bénéfice net réel et le bénéfice net attendu en fonction des hypothèses formulées au début de la période visée. La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des sources de bénéfices :

Bénéfice prévu sur les polices en vigueur

La fraction du bénéfice net consolidé sur les polices en vigueur au début de la période visée qui devait être réalisée en supposant la concrétisation des hypothèses les plus probables. Cette mesure tient compte des libérations de provisions pour écarts défavorables, du bénéfice net prévu à l'égard des dépôts et des frais de gestion nets prévus.

Incidence des nouvelles affaires

L'incidence sur le bénéfice net au point de vente de la souscription de nouvelles polices au cours de la période visée. Il s'agit de l'écart entre les primes reçues et la somme des frais engagés à l'égard des souscriptions et des nouveaux éléments de passif établis au point de vente.

Gains et pertes actuariels

Les gains et les pertes attribuables aux écarts entre les résultats réels au cours de la période visée et les hypothèses les plus probables formulées au début de cette même période.

Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses

L'incidence sur le bénéfice net des mesures prises par la direction, des modifications des méthodes et des hypothèses actuarielles, des modifications des marges pour écarts défavorables et de la correction d'erreurs.

Autres

Les montants qui n'ont pas été pris en compte dans les autres composantes des sources de bénéfices. L'incidence de la réforme fiscale américaine est présentée séparément.

Bénéfice relatif au surplus

Le bénéfice gagné à l'égard du surplus de la compagnie.

Les tableaux ci-dessous présentent les sources de bénéfices de la Canada-Vie pour les exercices 2017 et 2016.

Sources de bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

	Bénéfice net attribuable aux actionnaires					Total
	Client individuel	Client collectif	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation générale	Exploitation américaine	
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017						
Bénéfice prévu sur les polices en vigueur	226 \$	68 \$	901 \$	(6) \$	8 \$	1 197 \$
Incidence des nouvelles affaires	9	20	(43)	–	–	(14)
Gains et pertes actuariels	81	39	161	1	16	298
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	16	43	290	–	(13)	336
Incidence de la réforme fiscale américaine sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et sur les charges	–	–	(18)	(5)	(1)	(24)
Autres	–	–	(27)	(27)	–	(54)
Bénéfice relatif au surplus	–	–	76	14	5	95
Bénéfice net avant impôt	332	170	1 340	(23)	15	1 834
Impôt (à l'exclusion de l'incidence de la réforme fiscale américaine)	(61)	(36)	(72)	8	(3)	(164)
Incidence de la réforme fiscale américaine sur les soldes d'impôt différé	–	–	7	–	(21)	(14)
Économie d'impôt liée à l'incidence de la réforme fiscale américaine sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et sur les charges	–	–	3	–	–	3
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	271	134	1 278	(15)	(9)	1 659
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	(6)	–	(6)
Bénéfice net – actionnaires	271	134	1 278	(21)	(9)	1 653
Dividendes sur les actions privilégiées	–	–	–	(14)	–	(14)
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	271 \$	134 \$	1 278 \$	(35) \$	(9) \$	1 639 \$

SOURCES DE BÉNÉFICES (SUITE)

Sources de bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	Bénéfice net attribuable aux actionnaires					Total
	Client individuel	Client collectif	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation générale	Exploitation américaine	
Bénéfice prévu sur les polices en vigueur	218 \$	75 \$	887 \$	(6) \$	9 \$	1 183 \$
Incidence des nouvelles affaires	(55)	8	(79)	–	–	(126)
Gains et pertes actuariels	160	–	17	5	(6)	176
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	13	21	364	–	(1)	397
Autres	–	–	(17)	–	–	(17)
Bénéfice relatif au surplus	–	–	129	29	8	166
Bénéfice net avant impôt	336	104	1 301	28	10	1 779
Impôt	(56)	(18)	(142)	–	(2)	(218)
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	280	86	1 159	28	8	1 561
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	(9)	–	(9)
Bénéfice net – actionnaires	280	86	1 159	19	8	1 552
Dividendes sur les actions privilégiées	–	–	–	(14)	–	(14)
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	280 \$	86 \$	1 159 \$	5 \$	8 \$	1 538 \$

Analyse des résultats

Le bénéfice prévu sur les polices en vigueur est la principale composante du bénéfice, puisqu'il compte pour 65 % du bénéfice avant impôt de 2017. En 2017, le bénéfice prévu sur les polices en vigueur s'est chiffré à 1 197 \$, une augmentation de 14 \$ par rapport à 2016. Cette augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la hausse des honoraires nets au sein de l'exploitation européenne, contrebalancée en partie par l'incidence des devises et la baisse des marges prévues dans les activités d'assurance collective au sein de l'exploitation canadienne.

En 2017, les pressions exercées sur les nouvelles souscriptions ont diminué de 112 \$ par rapport à 2016, pour s'établir à 14 \$, principalement en raison de la hausse des marges au sein de l'exploitation canadienne ainsi que des apports positifs de l'exploitation européenne, qui découlent essentiellement des nouvelles affaires en matière de swaps de longévité et de rentes.

Les gains actuariels ont été de 298 \$ en 2017, ce qui représente une hausse de 122 \$ par rapport à 2016. En 2017, les gains étaient principalement attribuables aux résultats au chapitre des placements dans les exploitations canadienne et européenne, et aux résultats au chapitre de la mortalité au sein de l'exploitation européenne. Ces gains ont été contrebalancés en partie par les charges au sein de l'exploitation européenne et les résultats au chapitre du comportement des titulaires de polices au sein de l'exploitation canadienne. En 2016, les gains étaient principalement attribuables aux résultats au chapitre des placements dans tous les secteurs, ainsi qu'aux résultats au chapitre de la longévité au sein de l'exploitation européenne. Ces gains ont été contrebalancés en partie par les résultats au chapitre de la mortalité et les charges engagées au sein de l'exploitation européenne.

Les mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses ont fourni un apport de 317 \$ (y compris l'incidence de la réforme fiscale américaine) au bénéfice avant impôt en 2017, comparativement à 397 \$ en 2016. En 2017, les facteurs les plus importants ont été la révision des hypothèses économiques, la révision des hypothèses au chapitre de la longévité, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité, contrebalancées en partie par la révision des hypothèses au chapitre du comportement des titulaires de polices, le raffinement de la modélisation et la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt.

Le montant de (54) \$ imputé au poste Autres en 2017 est attribuable aux coûts de restructuration au sein de l'exploitation canadienne et en Irlande.

En 2017, le bénéfice avant impôt relatif au surplus a diminué de 71 \$ par rapport à 2016, essentiellement en raison de la baisse des profits liés aux autres éléments du résultat global et de la diminution des produits tirés des placements.

FILIALES DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE⁽¹⁾

Nom de la filiale	Siège social	Valeur comptable ⁽²⁾ (en millions de dollars canadiens)	Propriété des actions avec droit de vote
Canada Life Capital Corporation Inc.	Toronto (Ontario)	8 802 \$	100 %
The Canada Life Group (U.K.) Limited	Potters Bar, Hertfordshire, Angleterre	7 907 \$	100 %
Canada Life Limited	Potters Bar, Hertfordshire, Angleterre	5 748 \$	100 %
Irish Life Group Limited	Dublin, Irlande	2 953 \$	100 %
Irish Life Assurance p.l.c.	Dublin, Irlande	2 084 \$	100 %
La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada	Toronto (Ontario)	767 \$	100 %

⁽¹⁾ Le tableau ci-dessus présente les principales filiales de la compagnie ainsi que certaines autres de ses filiales au 31 décembre 2017.

⁽²⁾ La valeur comptable représente les capitaux propres de la compagnie dans ses filiales.

Sommaire de cinq ans

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Aux 31 décembre	2017	2016	2015	2014	2013
Total de l'actif administré	302 411 \$	277 486 \$	274 492 \$	239 460 \$	218 472 \$
Pour les exercices clos les 31 décembre					
Primes et dépôts :					
Primes reçues, montant net (produits d'assurance-vie, de rentes garanties et d'assurance-maladie)	8 387 \$	7 130 \$	7 397 \$	6 646 \$	5 483 \$
Dépôts des fonds distincts :					
Produits individuels	13 279	10 072	9 569	8 702	5 605
Produits collectifs	28	47	131	119	126
Dépôts des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels	10 424	18 047	9 713	4 700	4 119
Total des primes et dépôts	32 118 \$	35 296 \$	26 810 \$	20 167 \$	15 333 \$
Comptes résumés de résultat					
Produits					
Total des primes, montant net	8 387 \$	7 130 \$	7 397 \$	6 646 \$	5 483 \$
Produits nets tirés des placements					
Produits nets tirés des placements – réguliers	2 802	2 922	3 021	2 990	2 999
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	763	3 236	(1 249)	5 374	(2 018)
Total des produits nets tirés des placements	3 565	6 158	1 772	8 364	981
Honoraires et autres produits	1 546	1 443	1 357	1 305	951
Total des produits	13 498	14 731	10 526	16 315	7 415
Prestations et charges					
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	9 135	10 190	6 480	12 586	4 243
Autres	2 418	2 486	2 130	1 913	1 571
Charges financières	40	39	37	43	30
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	38	36	22	22	19
Charges de restructuration	61	17	23	29	69
Bénéfice avant impôt	1 806	1 963	1 834	1 722	1 483
Charge d'impôt sur le résultat	160	263	179	243	271
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 646	1 700	1 655	1 479	1 212
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	6	9	1	13	(1)
Bénéfice net	1 640	1 691	1 654	1 466	1 213
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation	(13)	139	48	37	59
Bénéfice net – actionnaires	1 653	1 552	1 606	1 429	1 154
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	14	14	14	14	227
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	1 639 \$	1 538 \$	1 592 \$	1 415 \$	927 \$
Valeur comptable par action ordinaire	42,61 \$	39,16 \$	40,87 \$	33,71 \$	30,18 \$
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires – par action	4,41 \$	2,59 \$	2,58 \$	2,14 \$	1,44 \$

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Conseil d'administration

R. Jeffrey Orr ^{3,4,5,6,7}

Président du conseil de la compagnie
Président et chef de la direction,
Corporation Financière Power

Deborah J. Barrett CPA, CA, IAS.A ^{1,3,7}

Administratrice de la compagnie

Marcel R. Coutu ^{3,4,5,6,7}

Administrateur de la compagnie

André Desmarais, O.C., O.Q. ^{3,4,5,6,7}

Président délégué du conseil,
président et co-chef de la direction,
Power Corporation du Canada

Co-président exécutif du conseil,
Corporation Financière Power

Olivier Desmarais ^{3,5,6,7}

Vice-président principal,
Power Corporation du Canada et
Corporation Financière Power

Paul Desmarais, Jr., O.C., O.Q. ^{3,4,5,6,7}

Président du conseil et co-chef de la direction,
Power Corporation du Canada

Co-président exécutif du conseil,
Corporation Financière Power

Paul Desmarais III ^{3,6}

Vice-président principal,
Power Corporation du Canada et
Corporation Financière Power

Gary A. Doer, O.M. ^{3,6,7}

Conseiller principal, Affaires,
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

David G. Fuller ^{3,6,7}

Vice-président exécutif, TELUS Corporation,
Président, Solutions consommateurs et
Solutions aux PME de TELUS

Claude Généreux ^{3,5,6,7}

Vice-président exécutif,
Power Corporation du Canada et
Corporation Financière Power

Chaviva M. Hošek, O.C., Ph.D., LL.D. ^{1,2}

Administratrice de la compagnie

J. David A. Jackson, LL.B. ^{3,4,5,6,7}

Avocat-conseil principal,
Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Paul A. Mahon ^{3,6}

Président et chef de la direction de la compagnie,
Great-West Lifeco Inc.,
La Great-West, compagnie d'assurance-vie,
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie,
Corporation Financière Canada-Vie

Susan J. McArthur ^{3,5,6,7}

Associée-directrice,
GreenSoil Investments

Rima Qureshi ^{3,6,7}

Vice-présidente exécutive et
chef de la stratégie,
Verizon Communications Inc.

Donald M. Raymond, Ph.D., CFA ^{3,6,7}

Associé-directeur et chef des placements,
Alignvest Management Corporation et
Alignvest Investment Management Corporation

Henri-Paul Rousseau, Ph.D. ^{3,6,7}

Vice-président du conseil,
Power Corporation du Canada et
Corporation Financière Power

T. Timothy Ryan ^{3,4,5,6,7}

Administrateur de la compagnie

Jerome J. Selitto ^{2,3,6,7}

Président,
Avex Funding Corporation

James M. Singh, CPA, CMA, FCMA (R.-U.) ^{1,2,3,6,7}

Président exécutif du conseil,
CSM Bakery Solutions Limited

Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA ^{1,3,6,7}

Vice-président exécutif et chef des services financiers,
Power Corporation du Canada et
Corporation Financière Power

Siim A. Vanaselja, FCPA, FCA ^{1,3,6,7}

Administrateur de la compagnie

Brian E. Walsh ^{4,5,7}

Directeur et chef des stratégies,
Titan Advisors LLC

Comités

1. Comité d'audit

Président : Siim Vanaselja

2. Comité de révision

Présidente : Chaviva M. Hošek

3. Comité de direction

Président : R. Jeffrey Orr

4. Comité de gouvernance et des mises en candidature

Président : R. Jeffrey Orr

5. Comité des ressources humaines

Président : Claude Généreux

6. Comité des placements

Président : R. Jeffrey Orr

7. Comité de gestion des risques

Président : Gregory D. Tretiak

Équipe de direction

Paul A. Mahon

Président et chef de la direction

Arshil Jamal

Président et chef de l'exploitation, Europe

Stefan K. Kristjanson

Président et chef de l'exploitation, Canada

Brian R. Allison

Vice-président exécutif et chef des placements

Philip Armstrong

Vice-président exécutif et
chef des systèmes d'information,
Échelle mondiale

Graham R. Bird

Vice-président exécutif et
chef de l'évaluation des risques

Andrew D. Brands

Vice-président exécutif
et chef du contentieux

Garry MacNicholas

Vice-président exécutif et
chef des services financiers

Grace M. Palombo

Vice-présidente exécutive et
chef des ressources humaines

Ross J. Petersmeyer

Vice-président principal, Affaires réglementaires

Nancy D. Russell

Vice-présidente principale et
chef de l'audit interne

Anne C. Sonnen

Vice-présidente principale et
chef de la conformité

Laurie A. Speers

Vice-présidente et secrétaire générale

Dervla M. Tomlin

Vice-présidente exécutive et actuaire en chef

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES TITULAIRES DE POLICES ET DES ACTIONNAIRES

Siège social

330 University Avenue, Toronto (Ontario) Canada M5G 1R8

Renseignements d'ordre financier

Pour obtenir des renseignements d'ordre financier sur la Canada-Vie, veuillez communiquer avec le vice-président principal et chef des services financiers pour le Canada, au 204 946-4558.

Vous pouvez consulter le rapport annuel en ligne à l'adresse Canadalife.com/fr/. Pour obtenir des exemplaires imprimés du rapport annuel, veuillez communiquer avec le Secrétariat général au 204 946-4388 ou à l'adresse corporate.secretary@canadalife.com.

Divisions d'exploitation

Canada et réassurance

330 University Avenue
Toronto (Ontario) Canada M5G 1R8
Téléphone : 416 597-1456
Canada : Canadalife.com/fr/
Réassurance : Canadalifere.com

Irlande

Irish Life Centre
Lower Abbey Street,
Dublin 1, Irlande
Téléphone : 353-1-704-2000
Irishlife.ie

Royaume-Uni

Canada Life Place
Potters Bar, Hertfordshire,
Angleterre EN6 5BA
Téléphone : +44-1707-651122
Canadalife.co.uk

États-Unis

8515 E. Orchard Road
Greenwood Village, Colorado, États-Unis
80111
Téléphone : 1 800 537-2033
Canadalifeus.com



330 University Avenue, Toronto (Ontario) Canada M5G 1R8
www.canadalife.com/fr

